

Campagne de mesure de la qualité de l'air

Septembre 2025

TELEHOUSE – TH3

Projet d'extension du datacenter – Bâtiment P34
Magny-les-Hameaux (78)

Fiche de synthèse

VOS CONTACTS EODD

Responsable
de projet

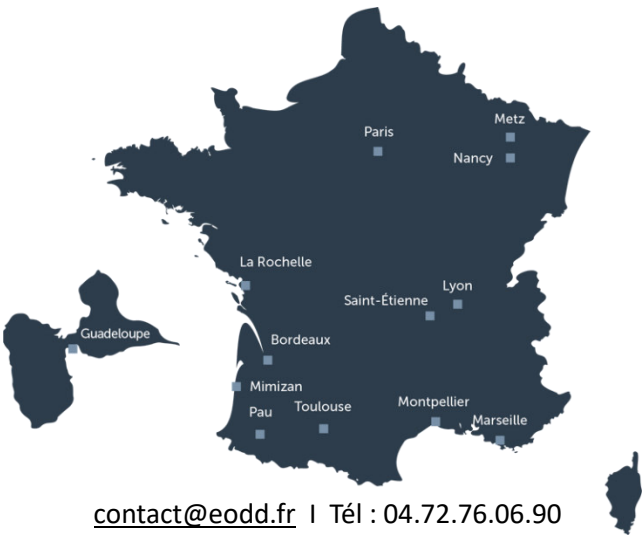
Lilian LELEU
l.leleu@eodd.fr

Rédaction

Hugo DUMON

Libération

Laurie BRUNARD



contact@eodd.fr | Tél : 04.72.76.06.90

CONTRAT EODD N° P08020.06

Date	Indice	Modifications
19/11/2025	1	Édition initiale

SOMMAIRE

1. Liste des acronymes.....	6
2. Préambule	7
3. Présentation succincte du site et de son environnement.....	9
4. Description de la méthodologie	12
4.1 Substances retenues.....	12
4.2 Méthodologie	12
5. Période de mesure et durée de prélèvement.....	15
5.1 Période de mesure	15
5.2 Durée de prélèvement.....	15
6. Positionnement des points de prélèvement	16
7. Analyse des conditions météorologiques lors de la campagne	23
7.1 Vent.....	23
7.2 Pluviométrie	25
7.3 Température	25
8. Présentation des résultats de la campagne.....	26
8.1 Valeurs de référence / de gestion.....	26
8.2 Dioxyde d'azote (NO ₂).....	28
8.2.1 Résultats Passam	28
8.2.2 Résultats micro-capteur Bettair	29
8.2.3 Comparaison avec les mesures des stations Airparif	31
8.3 Oxydes d'azote (NO _x)	31
8.3.1 Résultats Passam	31
8.3.2 Comparaison avec les mesures des stations Airparif	32
8.4 Dioxyde de soufre (SO ₂).....	33
8.4.1 Résultats Passam	33
8.4.2 Résultats micro-capteur Bettair	33
8.4.3 Comparaison avec les mesures des stations Airparif	34
8.5 Ammoniac (NH ₃)	35
8.5.1 Résultats Passam	35
8.5.2 Comparaison avec les mesures des stations Airparif	36
8.6 Poussières PM ₁₀ et PM _{2,5}	36
8.6.1 Résultats SIGMA-2	36
8.6.2 Résultats micro-capteur Bettair	37
8.6.3 Comparaison avec les mesures des stations Airparif	39
8.7 Composés Organiques Volatils (COV)	39
8.8 Impact d'un test de groupes électrogènes	40
9. Conclusion	42
10. Annexes	44

ILLUSTRATIONS

<i>Illustration 1 : Plan masse du site, dans sa configuration projetée.....</i>	<i>8</i>
<i>Illustration 2 : Vue 3D du site, dans sa configuration projetée</i>	<i>8</i>
<i>Illustration 3 : Localisation géographique du site.....</i>	<i>10</i>
<i>Illustration 4 : Synthèse de l'occupation des sols aux alentours du site</i>	<i>11</i>

<i>Illustration 5 : Dispositif SIGMA-2</i>	<i>14</i>
<i>Illustration 6 : Abris à Passam.....</i>	<i>14</i>
<i>Illustration 7 : Micro-capteur Bettair et panneau photovoltaïque</i>	<i>14</i>
<i>Illustration 8 : Positionnement des points de mesure lors de la campagne</i>	<i>17</i>
<i>Illustration 9 : Rose des vents - Station météorologique de Toussus-le-Noble de 2001 à 2020.....</i>	<i>23</i>
<i>Illustration 10 : Rose des vents sur la période du 04/09/2025 au 30/09/2025 –Station de Toussus-le-Noble.....</i>	<i>24</i>
<i>Illustration 11 : Hauteur de précipitations sur la période du 4 au 30 septembre 2025 – Station de Toussus-le-Noble</i>	<i>25</i>
<i>Illustration 12 : Température sur la période du 4 au 30 septembre 2025 – Station de Toussus-le-Noble.....</i>	<i>25</i>
<i>Illustration 13 : Résultats des mesures en dioxyde d'azote (NO₂)</i>	<i>29</i>
<i>Illustration 14 : Résultats des mesures instantanées du NO₂, au point n°5.....</i>	<i>29</i>
<i>Illustration 15 : Concentrations moyennes journalières en NO₂ au point n°5</i>	<i>30</i>
<i>Illustration 16 : Résultats des mesures en oxyde d'azote (NO_x)</i>	<i>32</i>
<i>Illustration 17 : Résultats des mesures instantanées du SO₂, au point n°5.....</i>	<i>33</i>
<i>Illustration 18 : Concentrations moyennes journalières en SO₂ au point n°5</i>	<i>34</i>
<i>Illustration 19 : Résultats des mesures en ammoniac (NH₃)</i>	<i>35</i>
<i>Illustration 20 : Résultats des mesures en particules fines inférieures à 10 µm (PM₁₀)</i>	<i>36</i>
<i>Illustration 21 : Résultats des mesures instantanées des poussières PM₁₀ et PM_{2,5}, au point n°5</i>	<i>37</i>
<i>Illustration 22 : Concentrations moyennes journalières en PM₁₀ au point n°5.....</i>	<i>37</i>
<i>Illustration 23 : Concentrations moyennes journalières en PM_{2,5} au point n°5</i>	<i>38</i>
<i>Illustration 24 : Évolution de la concentration en NO₂ lors de la journée du 23 septembre.....</i>	<i>40</i>
<i>Illustration 25 : Évolution de la concentration en SO₂ lors de la journée du 23 septembre</i>	<i>40</i>
<i>Illustration 26 : Évolution de la concentration en PM₁₀ (haut) et PM_{2,5} (bas) lors de la journée du 23 septembre....</i>	<i>41</i>
<i>Illustration 27 : Synthèse des concentrations mesurées dans l'air aux différents points lors de la campagne de mesures.....</i>	<i>43</i>

TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Méthodes d'analyses PASSAM par type de polluant</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 2 : Comparaison des roses des vents de Toussus-le-Noble sur les périodes 2001-2020 et septembre 2025 .</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 3 : Recommandation de l'OMS concernant la pollution de l'air</i>	<i>26</i>
<i>Tableau 4 : Seuils de pollution prévus par la réglementation française</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 5 : Concentrations moyennes en NO₂.....</i>	<i>28</i>
<i>Tableau 6 : Données Airparif disponibles sur les concentrations en NO₂ mesurées du 04/09/2025 au 30/09/2025 .</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 7 : Concentrations moyennes en NO_x</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 8 : Données Airparif disponibles sur les concentrations en NO_x mesurées du 04/09/2025 au 30/09/2025</i>	<i>32</i>
<i>Tableau 9 : Concentrations en SO₂ (µg/m³)</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 10 : Concentrations moyennes en NH₃.....</i>	<i>35</i>
<i>Tableau 11 : Concentrations moyennes en PM₁₀</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 12 : Concentrations moyennes en COV (µg/m³)</i>	<i>39</i>
<i>Tableau 13 : Comparaison des concentrations moyennes en polluants sur la période de mesure et sur la période de test des groupes électrogènes</i>	<i>41</i>

1. Liste des acronymes

Acronyme	Signification
A	Autoroute
BdT	Blanc de transport
CdE	Code de l'Environnement
COV	Composé organique volatile
INERIS	Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
km/h	Kilomètres/heures
$\mu\text{g}/\text{m}^3$	Microgrammes/mètre cube
m/s	Mètres/secondes
min	Minutes
mm	Millimètres
NH ₃	Ammoniac
NO _x	Oxydes d'Azote
NO ₂	Dioxyde d'Azote
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
O ₃	Ozone
PM	Particulate Matter (poussières)
RD	Route Départementale
RN	Route Nationale
SO ₂	Dioxyde de Soufre

2. Préambule

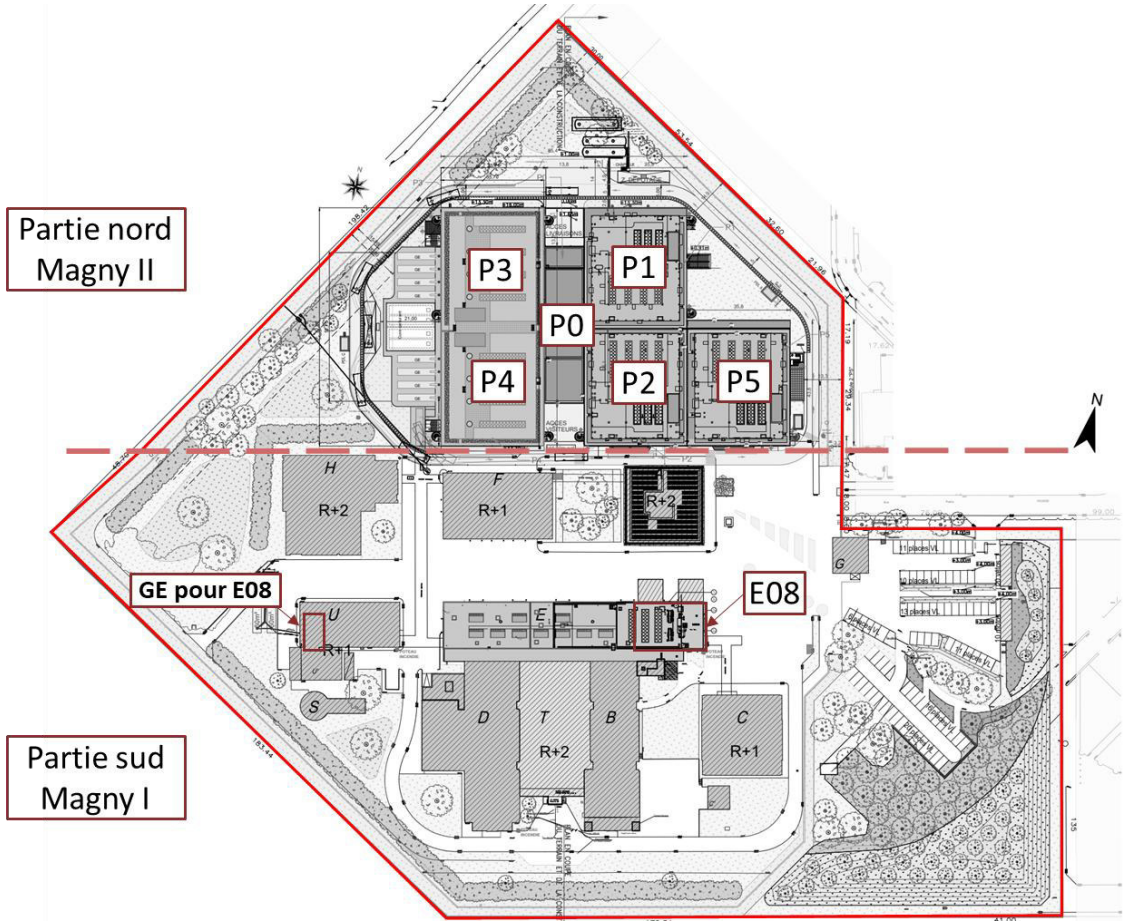
La société TELEHOUSE International Corporation Of Europe LTD (appelée TELEHOUSE dans la suite du dossier) exploite actuellement un centre de données informatiques ou datacenter (appelé TH3) sur la commune de Magny-les-Hameaux (78). TELEHOUSE a pour projet de développer un nouveau bâtiment de datacenter, intitulé P34, sur le site TH3. Ce bâtiment P34, ainsi que d'autres modifications plus mineures sur certaines installations déjà existantes sur site, sont visés par une nouvelle procédure de demande d'autorisation environnementale.

Plus spécifiquement, le projet présenté dans le dossier consiste en :

- la création d'un nouveau bâtiment de datacenter intitulé P34, dans l'objectif d'étendre les capacités de stockage de données du site, et la création des équipements techniques associés (aire de dépotage et cuves enterrées de carburant, containers extérieurs pour accueillir les groupes électrogènes...) ;
- l'ajout de batteries lithium-ion dans les salles informatiques du bâtiment P5 ;
- la création d'une nouvelle salle informatique sur la partie sud du site (projet E08), dans un espace vacant du bâtiment E, et la création des équipements techniques associés (ajout d'un groupe électrogène, de groupes froids...) ;
- l'ajout de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment A sur la partie sud du site ;
- la régularisation d'informations techniques sur certains équipements déjà autorisés, notamment suite à l'affinage des données fournisseurs depuis la dernière situation déclarée (puissance des batteries et des groupes électrogènes, quantité de fluide frigorigène dans les groupes froids, passage à l'HVO...).

Dans le cadre de l'étude de l'état initial autour du site du projet et de l'interprétation de l'état des milieux réalisée dans le cadre de l'évaluation des risques sanitaires, une campagne de mesures dans l'air portant sur les substances traceuses des futures activités du projet en lien avec les rejets liés aux groupes électrogènes, a été réalisée (objet du présent rapport).

Lors de la campagne de mesures, la partie sud du site, ainsi que les bâtiments P0, P1 et P2 au nord du site, étaient en fonctionnement. Le bâtiment P5 était encore en cours de construction et le bâtiment P34 n'existe pas. À noter que 2 groupes électrogènes du site TH3 ont fait l'objet de tests ponctuels pendant la campagne de mesure, pendant respectivement 45 et 35 minutes.



Source : 2AMH

Illustration 1 : Plan masse du site, dans sa configuration projetée



Source : 2AMH

Illustration 2 : Vue 3D du site, dans sa configuration projetée

3. Présentation succincte du site et de son environnement

Le site est localisé au 1 rue Pablo Picasso sur la commune de Magny-les-Hameaux dans le département des Yvelines (78), à environ 18 km au sud-ouest des limites communales de Paris. Il se situe dans le parc d'activités de Gomberville.

Le voisinage du site est constitué (dans l'ordre de proximité) par :

- au nord : le parc d'activités de Gomberville, des entreprises (fabricant, mécanicien), des habitations ;
- au sud : le foyer des Saules, des espaces naturels, des habitations ;
- à l'est : le parc d'activités de Gomberville ;
- à l'ouest : des espaces naturels.

Le site porte sur une seule parcelle cadastrale et occupe l'ensemble de sa superficie. La parcelle cadastrale concernée est la parcelle n°86 de la section AX et la superficie totale du site est de 65 969 m².

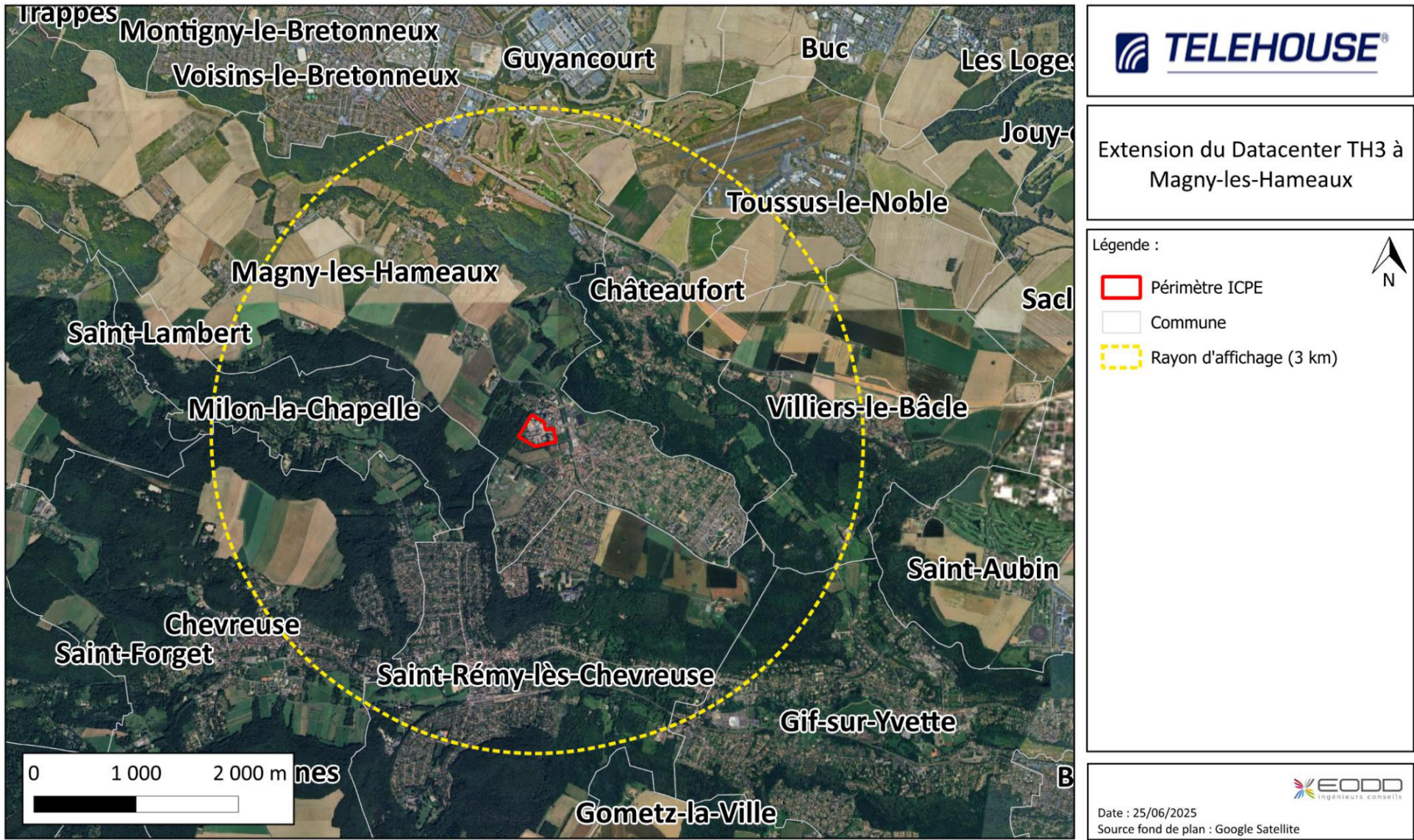
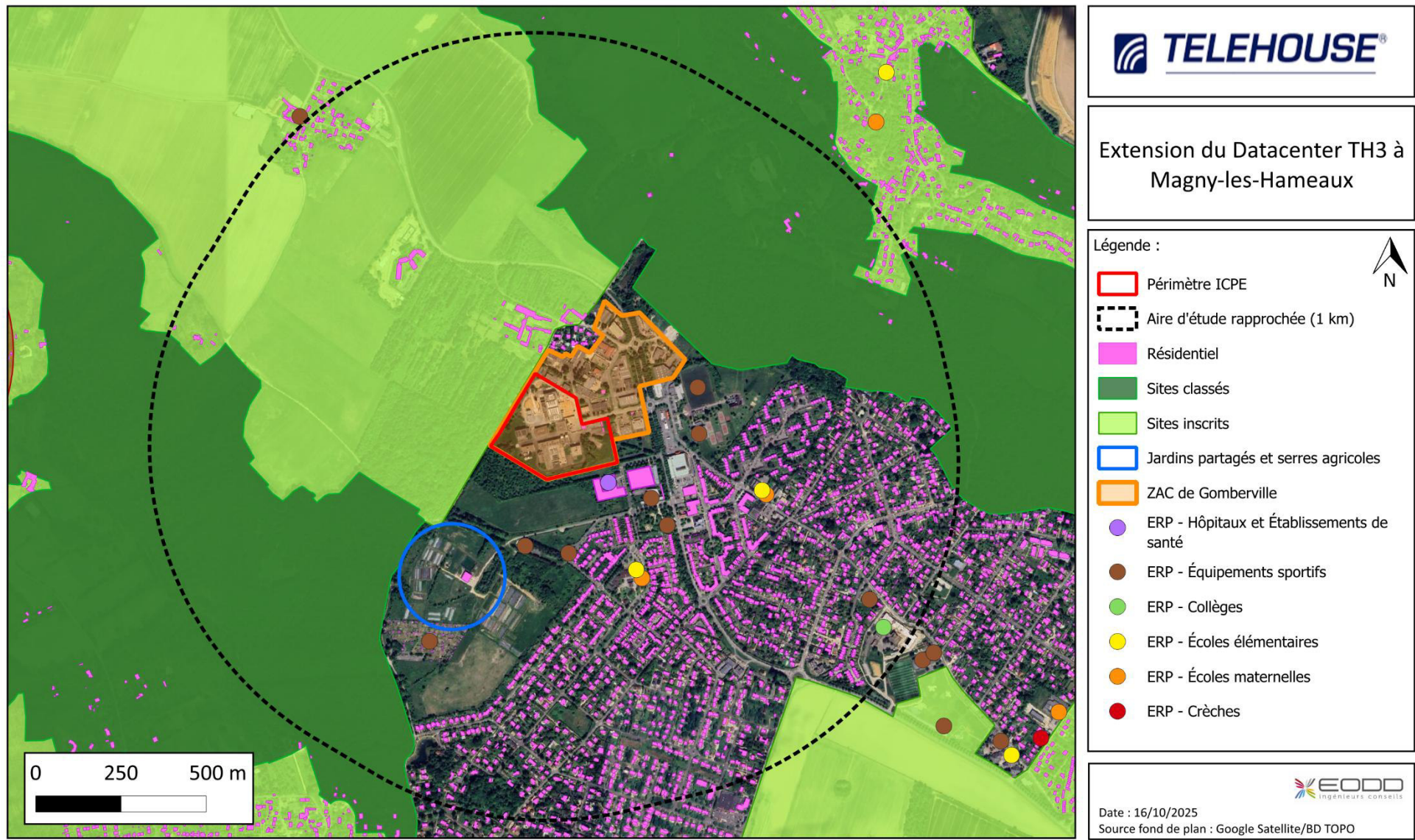


Illustration 3 : Localisation géographique du site



4. Description de la méthodologie

4.1 Substances retenues

Le choix des polluants est basé sur les substances traceuses des rejets des groupes électrogènes. Il s'agit des polluants caractéristiques d'une activité de combustion de carburant :

- **NO₂** (dioxyde d'azote) et **NO_x** (oxydes d'azote) ;
- **SO₂** (dioxyde de soufre) ;
- poussières (**PM₁₀** pour les poussières de diamètre inférieur à 10 µm et **PM_{2,5}** pour les poussières de diamètre inférieur à 2,5 µm) ;
- composés organiques volatiles (**COV**) polaires et non-polaires.

En complément, les groupes électrogènes seront équipés d'un système de réduction des émissions de NO_x à l'AdBlue, dont le fonctionnement libérera du NH₃ en contrepartie d'émissions en NO_x réduites. Le **NH₃** (ammoniac) est donc également retenu.

Certains de ces polluants sont également susceptibles d'être émis par les usages autour du site (trafic routier, résidentiel).

4.2 Méthodologie

La campagne de la qualité de l'air a été réalisée conformément au guide Ineris-201065-2172207-v1.0 « Surveillance dans l'air autour des installations classées » (2^{ème} édition – Décembre 2021) ¹.

Les prélèvements ont été effectués à l'aide d'échantillonneurs passifs : dispositifs **Passam** pour les NO_x, NO₂, SO₂, NH₃ et COV (polaires et non polaires), et dispositif **SIGMA-2 de FUB** pour les PM₁₀.

Les échantillonneurs passifs sont des méthodes alternatives aux méthodes de référence des directives européennes, lourdes et coûteuses à mettre en œuvre (généralement les analyseurs). Néanmoins, leurs performances sont encadrées par les directives-filles de la Directive européenne 96/62/CE et reprise par celle de mai 2008.

La méthodologie pour les prélèvements passifs dans l'air est la suivante :

- les dispositifs **Passam** sont débouchés et placés dans des abris ;
- une plaque de dépôt spécifique est placée au sein du socle à l'intérieur du dispositif **SIGMA-2** ;
- les abris Passam et le SIGMA-2 sont fixés en hauteur pour éviter toute détérioration du matériel, avec des colliers de serrage en plastique ;
- les dispositifs sont laissés sur place plusieurs semaines.

Les échantillonneurs sont ensuite envoyés pour analyse en laboratoire accrédité (dans lequel on procède à l'extraction et à l'analyse des produits d'absorption).

¹ <https://www.ineris.fr/fr/surveillance-air-autour-installations-classees-retombees-emissions-atmospheriques-impacts-activites>

Afin de s'assurer de la répétabilité des mesures, des répliqués ont été réalisés. Des blancs de terrain ont également accompagné certains supports passifs afin de garantir l'absence de contamination lors de leur transport.

Les analyses ont été prises en charge par le **laboratoire PASSAM AG** disposant des accréditations nécessaires, notamment ISO/EI 17025 et STS 149.

Les méthodes employées pour les analyses sont précisées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Méthodes d'analyses PASSAM par type de polluant

Polluant	Mode de prélèvement	Moyen
Oxydes d'azote NO_x	Passif	PASSAM – Méthode EN 13528 sur Passam SP12
Dioxyde d'azote NO₂	Passif	PASSAM – Méthode EN 16339 sur Passam SP01
Ammoniac NH₃	Passif	PASSAM – Méthode EN 17346 sur Passam SP11
Dioxyde de soufre SO₂	Passif	PASSAM – Méthode EN 13528 sur Passam SP10
Composés organiques volatils COV	Passif	PASSAM – Méthode EN ISO 16017-2 sur Passam SP24/SP25
Poussières PM₁₀	Passif	PASSAM – SIGMA-2

En complément, d'autres mesures de NO₂, de SO₂ et de poussières (PM₁₀ et PM_{2,5}) ont été réalisées à l'aide d'un **micro-capteur laser autonome Bettair**. Le micro-capteur est un dispositif de prélèvement actif qui relève les concentrations toutes les 5 minutes.

La méthodologie pour les prélèvements actifs dans l'air est la suivante :

- le micro-capteur est activé et relié à un panneau photovoltaïque afin d'assurer son alimentation en électricité durant toute la période de mesure ;
- le micro-capteur et le panneau photovoltaïque sont fixés en hauteur pour éviter toute détérioration du matériel, avec des colliers de serrage en plastique ;
- le dispositif est laissé sur place plusieurs semaines ;
- les résultats sont directement obtenus depuis le micro-capteur et consultable en temps réel via une plateforme en ligne.

Les durées de prélèvement sont spécifiquement développées au chapitre 5.2.

Les illustrations ci-dessous permettent d'illustrer les dispositifs de mesures mis en place.



Source : ©EODD

Illustration 5 : Dispositif SIGMA-2



Source : ©EODD

Illustration 6 : Abris à Passam



Source : ©EODD

Illustration 7 : Micro-capteur Bettair et panneau photovoltaïque

5. Période de mesure et durée de prélèvement

5.1 Période de mesure

La période de la campagne a une importance pour ne pas surestimer les concentrations de certains polluants atmosphériques, notamment des poussières et des dioxydes d'azote, qui sont émises en plus fortes concentrations l'hiver par l'utilisation plus intensive des chauffages (dont utilisation de poêle...) et de la voiture mais également en été, avec l'envol de poussières favorisé par la sécheresse et les fortes températures. L'objectif est :

- **d'éviter autant que possible la saison estivale**, propice à la mise en suspension de poussières, favorisée par la sécheresse et les fortes températures ;
- **d'éviter la période hivernale**, propice à l'utilisation plus intensive des chauffages (dont utilisation de poêle...) et de la voiture ;
- **d'éviter les périodes de vacances scolaires**, qui influent sur le trafic routier (augmente sur les autoroutes et diminue dans les zones urbaines).

La période de mesures s'est déroulée **du 4 au 30 septembre 2025**.

Les mesures réalisées se sont donc soustraites autant que possible aux épisodes exceptionnels d'émissions de pollution sur l'année afin d'obtenir la meilleure représentativité des concentrations retrouvées dans l'air dans des conditions normales. Aucun épisode de pollution n'a été recensé durant les périodes de mesure.

À noter que **des tests de groupes électrogènes ont eu lieu sur le site pendant la période de mesure**, le 23 septembre 2025.

5.2 Durée de prélèvement

La durée de prélèvement dépend de la nature des matrices de prélèvement ainsi que de la méthodologie utilisée (passive ou active). Il faut concilier à la fois une représentativité suffisante, une facilité de mise en œuvre et une technologie existante dans un coût proportionnel aux enjeux.

Selon les données fournisseurs, les dispositifs Passam sont à exposer entre 1 et 4 semaines suivant les concentrations attendues du polluant étudié.

Les micro-capteurs peuvent être exposés aussi longtemps que souhaité.

La durée de prélèvement a été ainsi été de 27 jours, du 4 au 30 septembre 2025.

6. Positionnement des points de prélèvement

La localisation des points de prélèvement a pris en compte 2 caractéristiques principales :

- la localisation des établissements recevant du public et les habitations les plus proches ;
- la rose des vents de la station météorologique de Toussus-le-Noble localisée à environ 3,2 km au nord-est du site, sur la période 2001-2020.

Les prélèvements passifs de NO_x, NO₂, SO₂, NH₃ et COV ont été effectués sur 5 points. Des répliqués ont été réalisés sur site (point n°5) pour le NO₂ et les NO_x. Des blancs de terrain ont accompagné les supports passifs sur le point n°5 (sur site) pour les NO_x, le NO₂, le SO₂ et le NH₃.

Les mesures passives de PM₁₀ ont été réalisées sur les points n°1 à 4.

Les mesures actives de PM₁₀ et de PM_{2,5} ont été réalisées sur site (point n°5).

À noter que les résultats sont valables à **proximité des points de mesures**. Néanmoins, ces valeurs permettent d'obtenir une **appréciation de la qualité de l'air sur l'ensemble de la zone étudiée**.

Au total, 5 points de prélèvements ont été positionnés :

- le point 1 à proximité d'habitations au sud-est du site ;
- le point 2 au niveau de commerces et habitations à l'est du site ;
- le point 3 au sein de la zone industrielle et habitations au nord du site ;
- le point 4 à proximité d'habitations au nord-est du site ;
- le point 5 au sein du site.

La localisation des points de prélèvement est indiquée sur l'illustration 8 ci-après ainsi que sur les fiches terrain en Annexe 6.

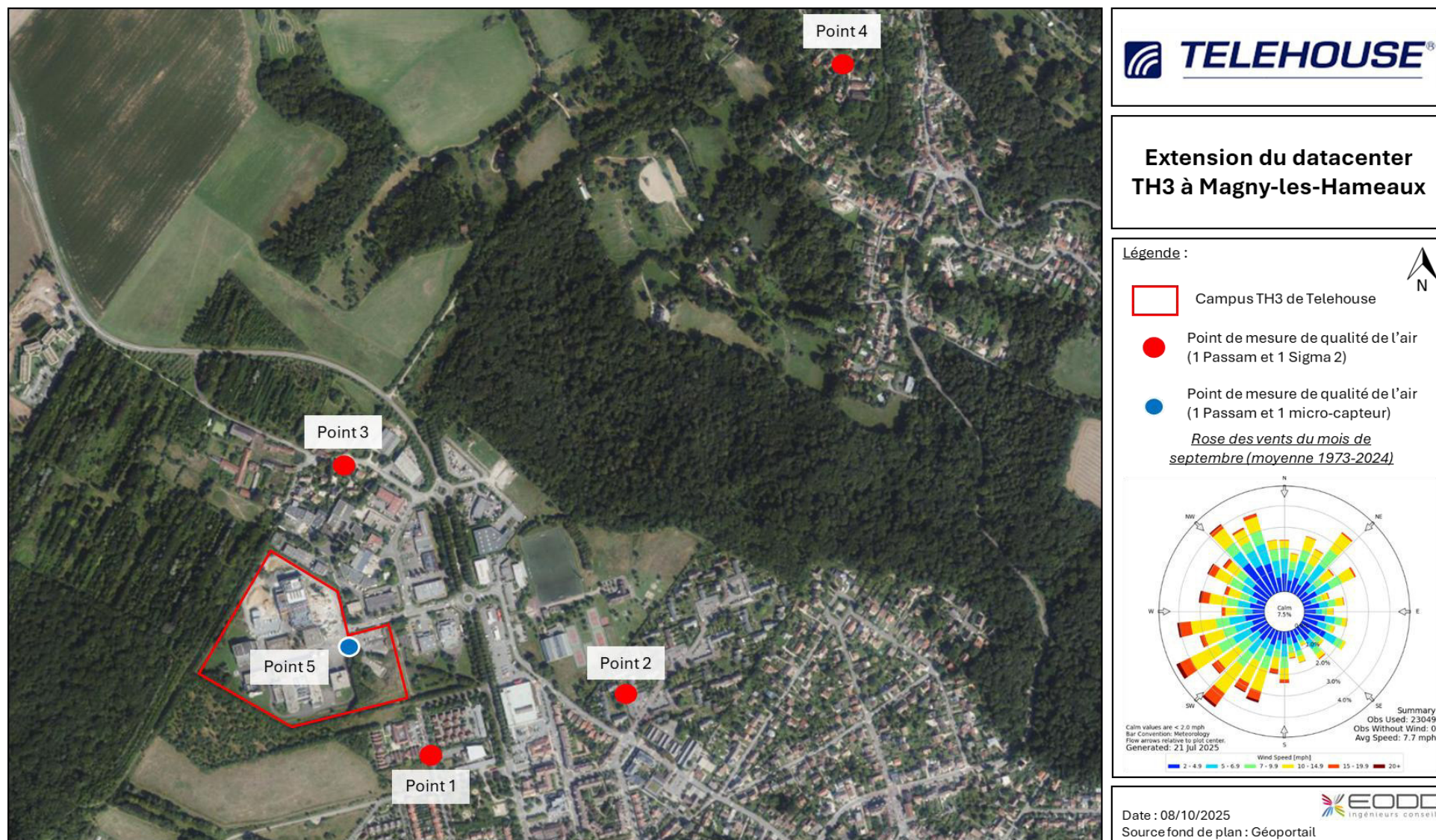


Illustration 8 : Positionnement des points de mesure lors de la campagne

REPÉRAGE PHOTOGRAPHIQUE

Les photographies présentent les emplacements des points de mesure.





Point 2 : voie sans nom, 78114 Magny-les-Hameaux
48.725564, 2.08454



Point 3 : 4 rue de la Geneste, 78114 Magny-les-Hameaux
48.72923, 2.078185



Point 4 : 4 rue de l'Église, 78117 Châteaufort
48.7349315, 2.0906626



Point 5 : 1 rue Pablo Picasso, 78114 Magny-les-Hameaux
48.722571, 2.079424

7. Analyse des conditions météorologiques lors de la campagne

La campagne s'est déroulée du **4 au 30 septembre 2025**.

Le présent chapitre décrit les conditions météorologiques enregistrées sur la station météo de Toussus-le-Noble sur la période mesurée avec un pas de temps horaire pour les roses des vents et journalier pour les représentations des précipitations et températures.

Afin de s'assurer de la représentativité des emplacements durant la campagne, ces données sont également comparées avec les données obtenues à cette même station sur la période 2001-2020 pour les vents et 1991-2020 pour les précipitations.

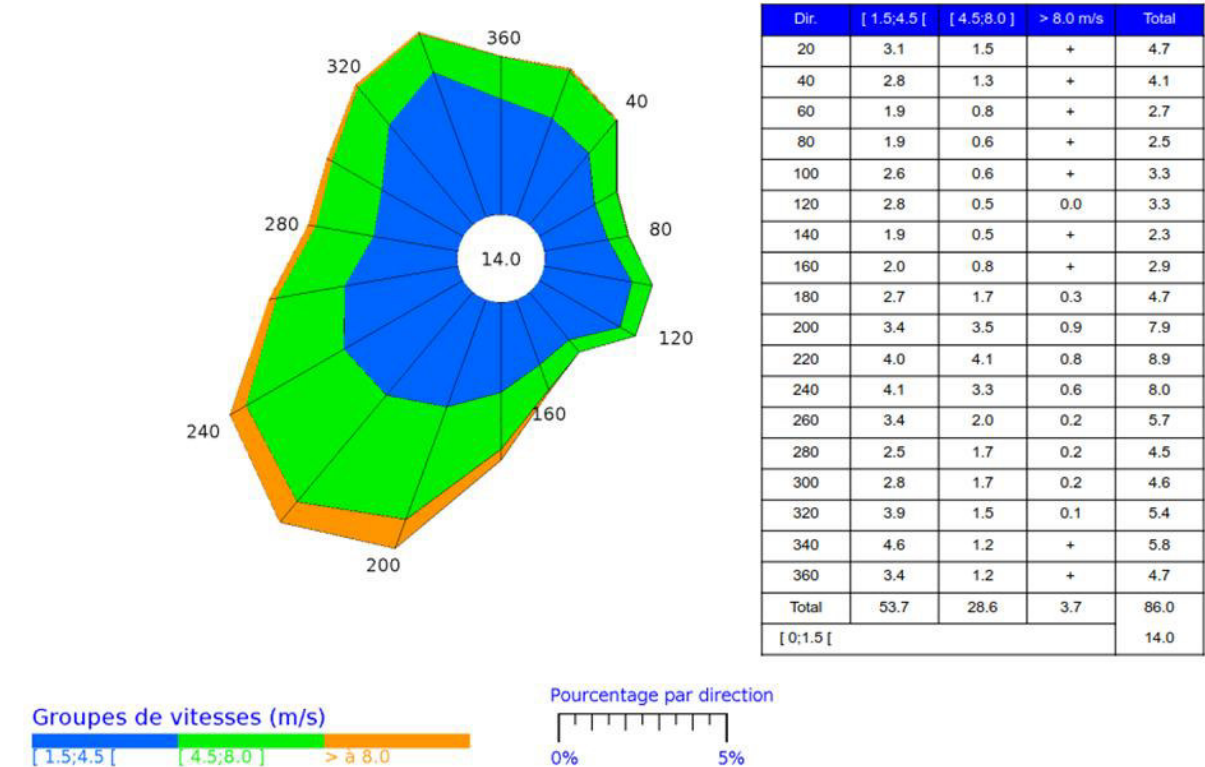
7.1 Vent

La localisation des points de mesure a été déterminée en tenant compte des statistiques météorologiques locales, en particulier de la rose des vents du secteur. L'illustration 9 suivante présente la rose des vents de la station météorologique de Toussus-le-Noble localisée à environ 3,2 km au nord-est du site, sur une moyenne de la période 2001–2020.

Fréquence des vents en fonction de leur provenance en %

Valeurs trihoraires entre 0h00 et 21h00, heure UTC

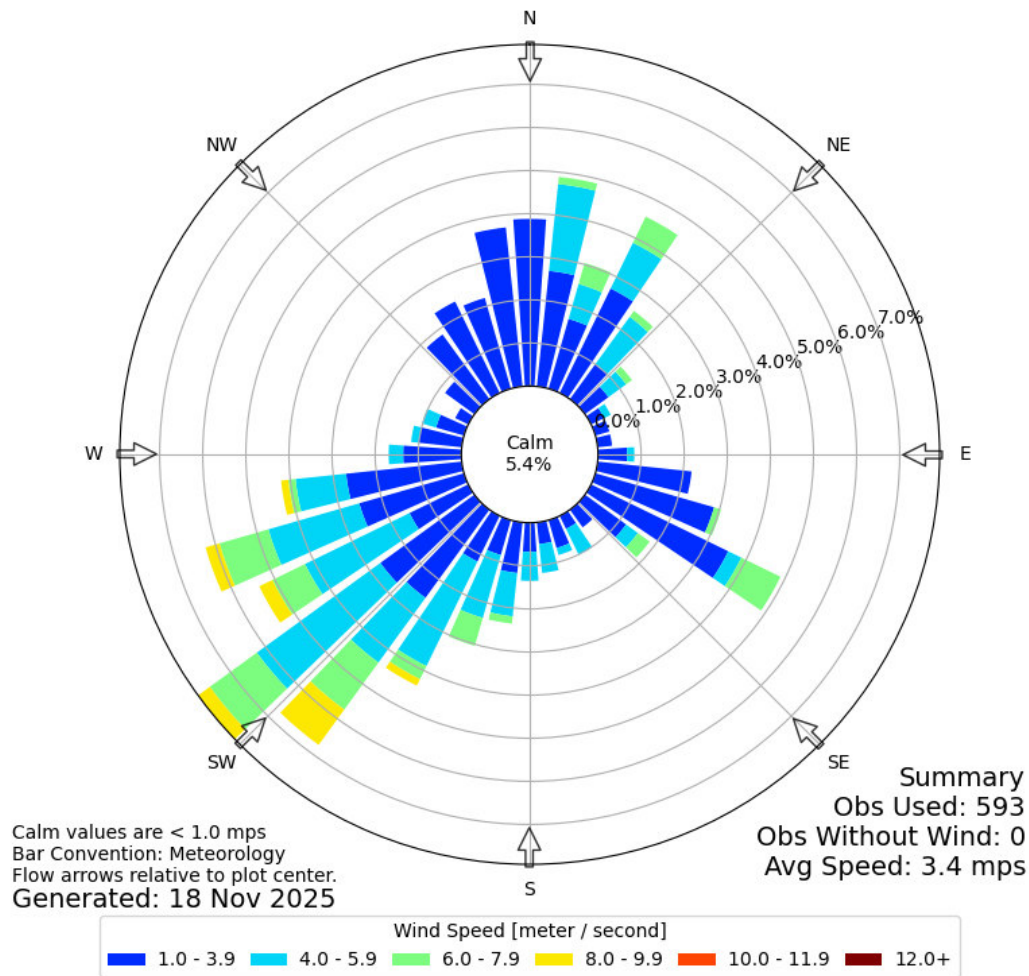
Tableau de répartition
Nombre de cas étudiés : 175320
Manquants : 7837



Source : Météo France

Illustration 9 : Rose des vents - Station météorologique de Toussus-le-Noble de 2001 à 2020

Les données sur la période du 4 au 30 septembre 2025 montrent quant à elles la rose des vents suivante :



Source : Iowa Environmental Mesonet

Illustration 10 : Rose des vents sur la période du 04/09/2025 au 30/09/2025 –Station de Toussus-le-Noble

Ces 2 roses des vents montrent des similitudes en termes de direction et de vitesse. Le comportement des vents pendant la période de mesure (septembre 2025) est donc cohérent avec celui des dernières années (cf. tableau suivant).

Tableau 2 : Comparaison des roses des vents de Toussus-le-Noble sur les périodes 2001-2020 et septembre 2025

Paramètre	Rose des vents sur la période 2001-2020	Rose des vents de septembre 2025
Direction dominante	vents provenant du sud-ouest (24,8 % des vents mesurés proviennent d’une direction comprise entre 200° et 240°)	vents provenant du sud-ouest (27,5 % des vents mesurés proviennent d’une direction comprise entre 195° et 244°)
Vents calmes	Les vents calmes (< 1,5 m/s) représentent 14 % des occurrences de vents	Les vents calmes (< 1 m/s) représentent 5,4 % des occurrences de vents
Vents forts	Les vents forts (> 8 m/s) représentent 3,7 % des occurrences de vents	Les vents forts (> 8 m/s) représentent 2,4 % des occurrences de vents
Vitesse moyenne des vents	-	3,4 m/s

7.2 Pluviométrie

La hauteur de précipitations est d'en moyenne 52,1 mm en septembre à la station de Toussus-le-Noble (données 1991-2020). Les 27 jours de mesure ont enregistré un total de 41,3 mm de précipitations à la station de Toussus-le-Noble, réparties de manière non homogène tout le long de la période de mesures. À noter qu'une pluie importante minimise les résultats puisque cela lessive les polluants atmosphériques.

Le graphique suivant représente l'évolution de la pluviométrie sur la période de mesures.

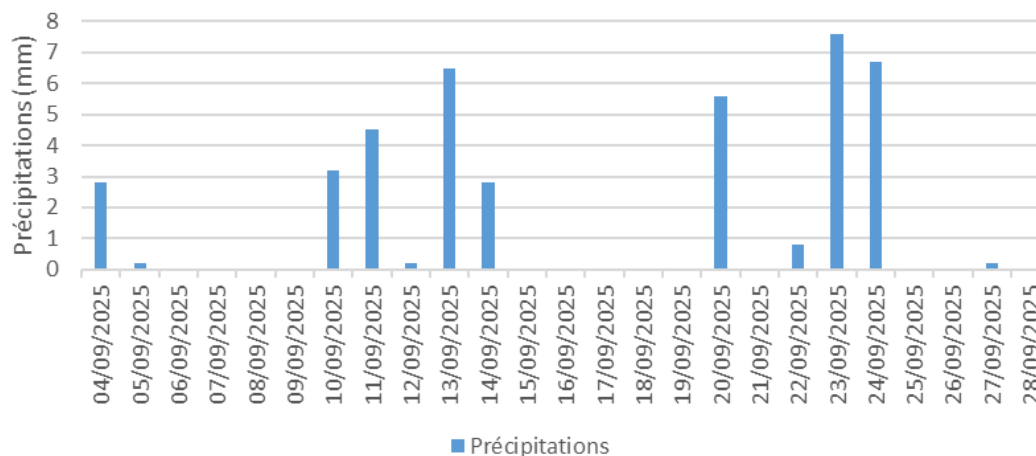


Illustration 11 : Hauteur de précipitations sur la période du 4 au 30 septembre 2025 – Station de Toussus-le-Noble

7.3 Température

La température moyenne est de 15,8 °C en septembre à la station de Toussus-le-Noble (données 1991-2020). La température moyenne mesurée à cette station pendant la période de mesures s'élève à 15,1 °C. Le jour le plus chaud est le 7 septembre, avec 21,5 °C de moyenne journalière, et celui le plus froid est le 24 septembre, avec 9,9 °C de moyenne journalière.

Le graphique suivant représente l'évolution des températures sur la période de mesures.

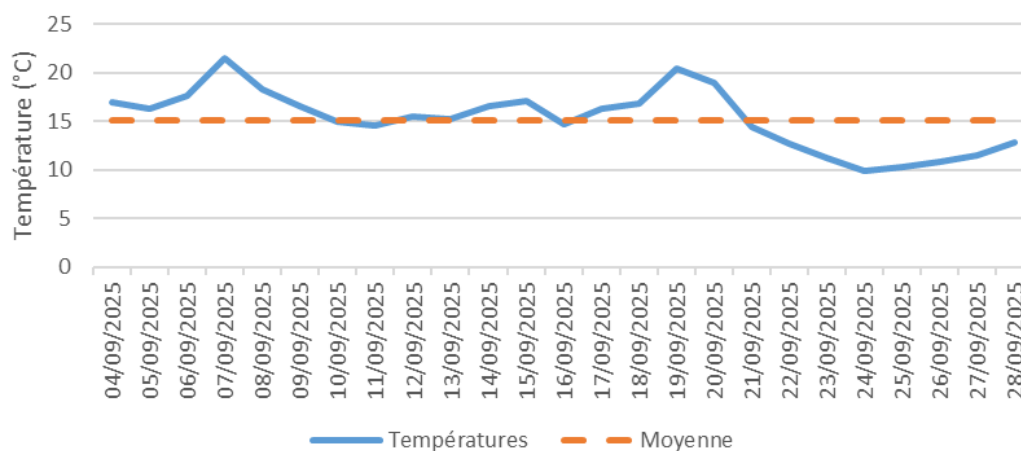


Illustration 12 : Température sur la période du 4 au 30 septembre 2025 – Station de Toussus-le-Noble

8. Présentation des résultats de la campagne

À noter qu'il s'agit de mesures réalisées sur de courtes durées. L'analyse vis-à-vis des valeurs réglementaires et des valeurs guides de l'OMS en moyenne annuelle est réalisée mais peu pertinente au vu des échelles de temps différentes.

Les collecteurs passifs Passam et SIGMA-2 ont été exposés du 4 au 30 septembre 2025 avant d'être ensuite transmis au laboratoire accrédité pour analyse.

Pour le micro-capteur Bettair, les mesures ont été réalisées du 4 septembre 2025 à 16h au 30 septembre 2025 à 16h pour le point n°5 (sur site).

8.1 Valeurs de référence / de gestion

Selon le guide de l'INERIS pour l'évaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires de septembre 2021, les valeurs de gestion pour l'air en extérieur sont à prendre dans l'ordre :

- les valeurs réglementaires relatives à la qualité de l'air extérieur ;
- ou à défaut les valeurs guides de l'OMS.

Les tableaux suivants présentent les valeurs réglementaires françaises et les recommandations de l'OMS considérées pour le milieu air extérieur, pour les substances traceuses retenues. À noter que le NH₃ et les COV (à l'exception du benzène) ne sont visés ni par des valeurs réglementaires ni par des recommandations de l'OMS.

Tableau 3 : Recommandation de l'OMS concernant la pollution de l'air

Polluant	Durée d'exposition	Ligne directrice de 2005	Ligne directrice de 2021
PM _{2,5} , µg/m ³	Annuelle	10	5
	Journalière*	25	15
PM ₁₀ , µg/m ³	Annuelle	20	15
	Journalière*	50	45
NO ₂ µg/m ³	Annuelle	40	10
	Journalière*	-	25
	Horaire	200	200
SO ₂ , µg/m ³	Journalière*	20	40
	10 minutes	500	500

* 99ème percentile (c'est-à-dire 3 à 4 jours d'excédent par an)

Tableau 4 : Seuils de pollution prévus par la réglementation française

Substances	Objectifs de qualité	Valeurs limites	Seuil recommandation et information	Seuils d'alerte	Niveau critique	Valeur cible
Dioxyde d'azote (NO ₂) et Oxydes d'azote (NO _x)	[NO ₂] En moyenne annuelle : 40 µg/m ³	[NO ₂] En moyenne annuelle : 40 µg/m ³ . [NO ₂] En moyenne horaire : 200 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 18 h/an	[NO ₂] En moyenne horaire : 200 µg/m ³	[NO ₂] En moyenne horaire : 400 µg/m ³ dépassé sur 3 h consécutives 200 µg/m ³ si dépassement de ce seuil la veille, et risque de dépassement de ce seuil le lendemain	[NO _x] : En moyenne annuelle (équivalent NO ₂) : 30 µg/m ³ (protection de la végétation)	--
Dioxyde de soufre (SO ₂)	En moyenne annuelle : 50 µg/m ³	En moyenne journalière : 125 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 3 j/an En moyenne horaire : 350 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 24 h/an	En moyenne horaire : 300 µg/m ³	En moyenne horaire sur 3 h consécutives : 500 µg/m ³	En moyenne annuelle et hivernale (pour la protection de la végétation) : 20 µg/m ³	-
Particules fines PM ₁₀	En moyenne annuelle : 30 µg/m ³	En moyenne annuelle : 40 µg/m ³ En moyenne journalière : 50 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 35 j/an	En moyenne journalière : 50 µg/m ³	En moyenne journalière : 80 µg/m ³	-	-
Particules fines PM _{2,5}	En moyenne annuelle : 10 µg/m ³	En moyenne annuelle : 25 µg/m ³	-	-	-	En moyenne annuelle : 20 µg/m ³
Benzène (C ₆ H ₆)	En moyenne annuelle : 2 µg/m ³	En moyenne annuelle : 5 µg/m ³	-	-	-	-

8.2 Dioxyde d'azote (NO₂)

8.2.1 Résultats Passam

Les résultats sont synthétisés dans le tableau suivant, pour les points P1 à P5.

Tableau 5 : Concentrations moyennes en NO₂

Points	Concentration moyenne en NO ₂ (µg/m ³)	Coefficient de variation des réplicats
P1	8,1	-
P2	8,4	-
P3	6,5	-
P4	7,4	-
P5	6,5*	0,8 %
P5 (blanc)	< 0,2	-

*Moyenne des 2 répliqués placés sur ce point

➤ Validité des mesures

Les écarts relatifs entre les duplicatas d'un point de mesure d'un polluant sont calculés selon la formule suivante :

$$ER[\%] = 100 \times \left| \frac{m - a}{m} \right|$$

Avec :

- $m = \frac{a+b}{2}$;
- a : concentration mesurée pour l'échantillon A ;
- b : concentration mesurée pour l'échantillon B.

Ces écarts relatifs informent de la dispersion des résultats. Un écart relatif inférieur à 5 % permet de confirmer une répétabilité correcte de la méthode de mesure. L'écart relatif mesuré entre les 2 répliqués pour le NO₂ au point 5 est d'environ 0,8 %.

➤ Interprétation des résultats

Le graphique suivant illustre les teneurs mesurées en dioxyde d'azote pendant la campagne. Les résultats informent de la répartition spatiale de la pollution en NO₂ entre les différents points de mesures.

Le NO₂ a été détecté sur l'ensemble des points. **Les concentrations varient entre 6,5 µg/m³ (P3 et P5) et 8,4 µg/m³ (P2).** Ces concentrations sont inférieures à la valeur limite réglementaire annuelle française, et inférieures à la recommandation annuelle de l'OMS de 2021.

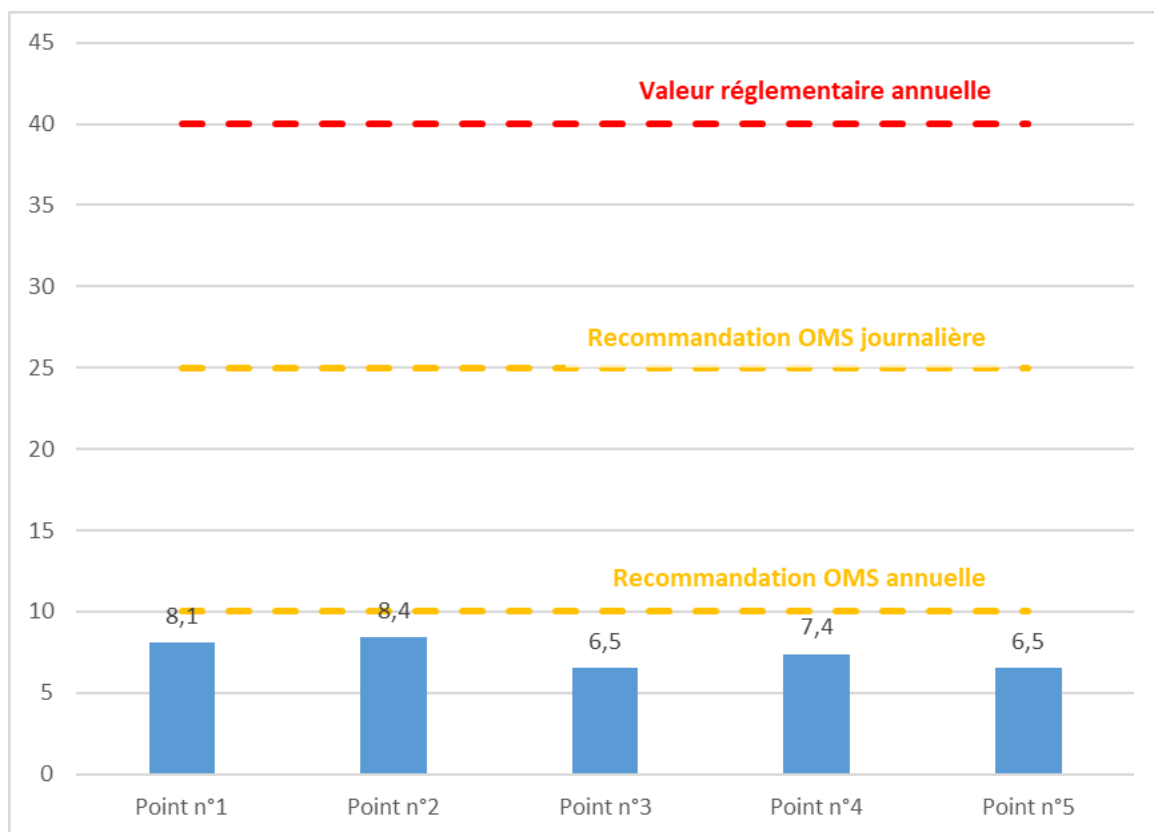


Illustration 13 : Résultats des mesures en dioxyde d'azote (NO₂)

8.2.2 Résultats micro-capteur Bettair

Le graphique suivant illustre l'évolution des concentrations ponctuelles en NO₂ mesurées sur le point n°5.

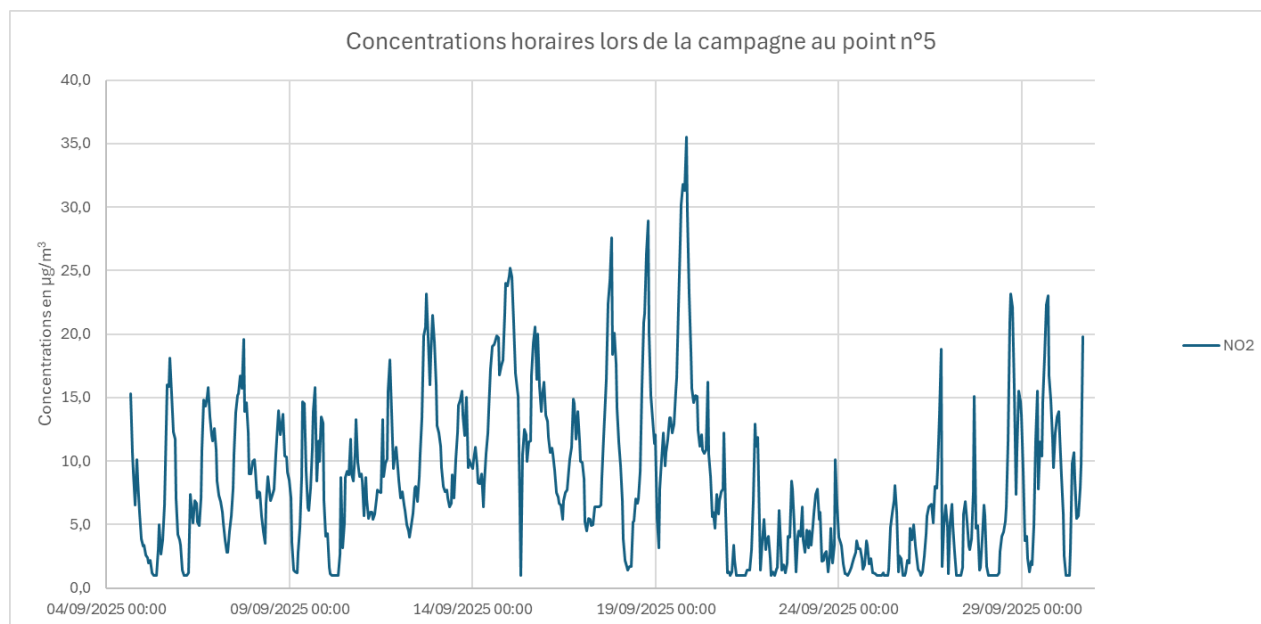


Illustration 14 : Résultats des mesures instantanées du NO₂, au point n°5

Les résultats en moyenne journalière et sur la période de mesure sont disponibles dans le tableau (« Données μ capteur Bettair disponibles sur les concentrations journalières en NO_2 mesurées du 04/09/2025 au 30/09/2025 au point n°5 ») en annexe 3 et sur le graphique suivant.

La dernière ligne du tableau de l'annexe 3 présente les concentrations moyennes en NO_2 pendant la durée de la campagne de mesure.

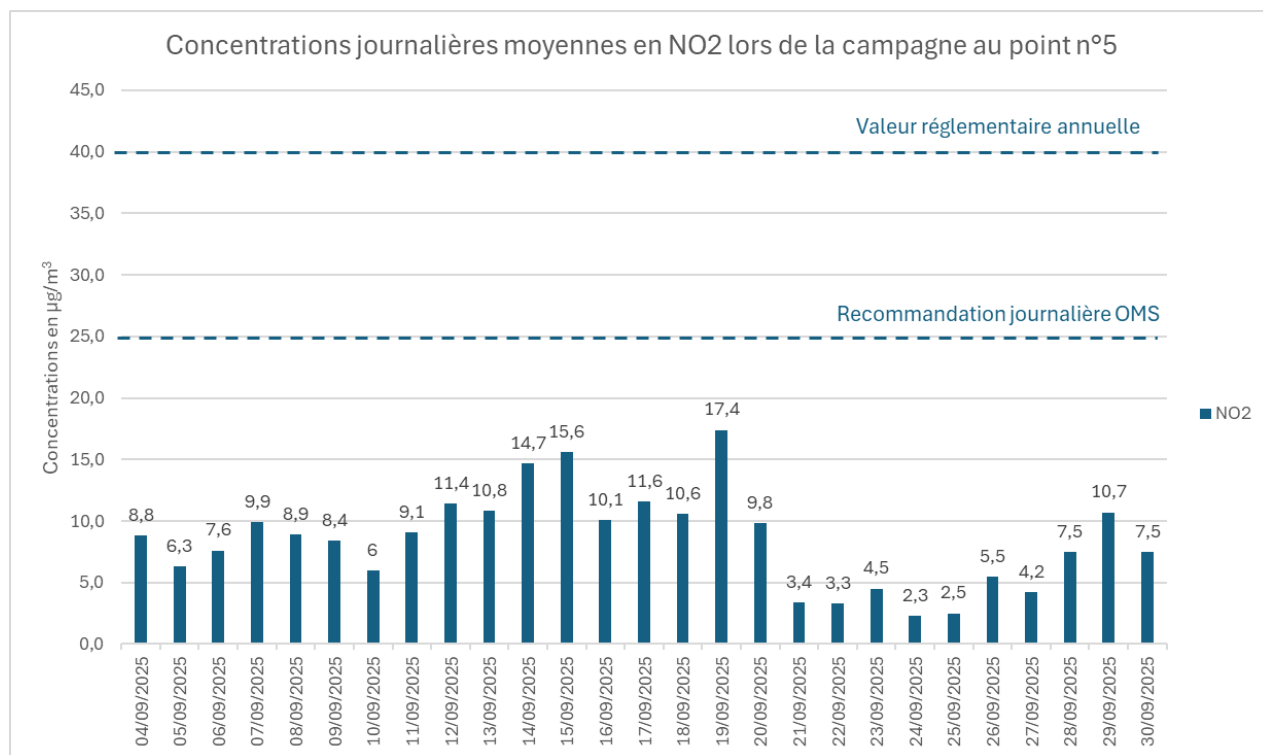


Illustration 15 : Concentrations moyennes journalières en NO_2 au point n°5

➤ Interprétation des résultats

Sur la période de mesure effective, la **concentration moyenne est de $8,5 \mu\text{g}/\text{m}^3$** . Cette concentration est inférieure à la valeur limite réglementaire annuelle et à la recommandation annuelle de l'OMS.

Les concentrations moyennes journalières étaient comprises entre $2,3 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (le 24/09/2025) et $17,4 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (le 19/09/2025).

Selon les recommandations de l'OMS, le seuil de $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière ne doit pas être dépassé plus de 3 à 4 jours par an pour le NO_2 ; aucun dépassement journalier n'a été constaté sur la période de mesure. La réglementation française n'impose pas de seuil journalier pour le NO_2 .

8.2.3 Comparaison avec les mesures des stations Airparif

À titre purement informatif, le tableau suivant résume les données d'Airparif en NO₂ correspondant à la période de mesure à la station de Versailles, située à environ 8,9 km au nord du site.

Tableau 6 : Données Airparif disponibles sur les concentrations en NO₂ mesurées du 04/09/2025 au 30/09/2025

Airparif	Versailles
	Fond périurbain
Concentration moyenne (en µg/m ³)	11,3
Concentration maximum horaire sur la période (en µg/m ³)	63,2
Nombre de dépassements du seuil de recommandation et d'information (200 µg/m ³ en moyenne horaire)	0

8.3 Oxydes d'azote (NOx)

8.3.1 Résultats Passam

Les résultats sont synthétisés dans le tableau suivant, pour les points P1 à P5.

Tableau 7 : Concentrations moyennes en NOx

Points	Concentration moyenne en NOx (µg/m ³)	Coefficient de variation des réplicats
P1	11,4	-
P2	11,8	-
P3	8,5	-
P4	9,6	-
P5	8,4*	4,8 %
P5 (blanc)	2,5	-

**Moyenne des 2 réplicats placés sur ce point*

➤ Validité des mesures

Les écarts relatifs entre les duplicatas d'un point de mesure d'un polluant sont calculés selon la formule évoquée chapitre 8.2.1. Ces écarts relatifs informent de la dispersion des résultats. Un écart relatif inférieur à 5 % permet de confirmer une répétabilité correcte de la méthode de mesure. L'écart relatif mesuré entre les 2 réplicats pour les NOx au point 5 est de 4,8 %.

La valeur du blanc au point 4 est de 2,5 µg/m³. Pour obtenir les concentrations réelles de polluant dans l'air pendant la période de mesure, il faudrait soustraire cette valeur témoin aux valeurs mesurées sur les différents points. Toutefois, dans une démarche majorante, les valeurs mesurées seront conservées.

➤ *Interprétation des résultats*

Le graphique suivant illustre les teneurs mesurées en oxyde d'azote pendant la campagne. Les résultats informent de la répartition spatiale de la pollution en NOx entre les différents points de mesures.

Les NOx ont été détectés sur l'ensemble des points. **Les concentrations varient entre 8,4 µg/m³ (P5) et 11,8 µg/m³ (P2).** Ces concentrations sont inférieures au niveau critique annuel pour la protection de la végétation.

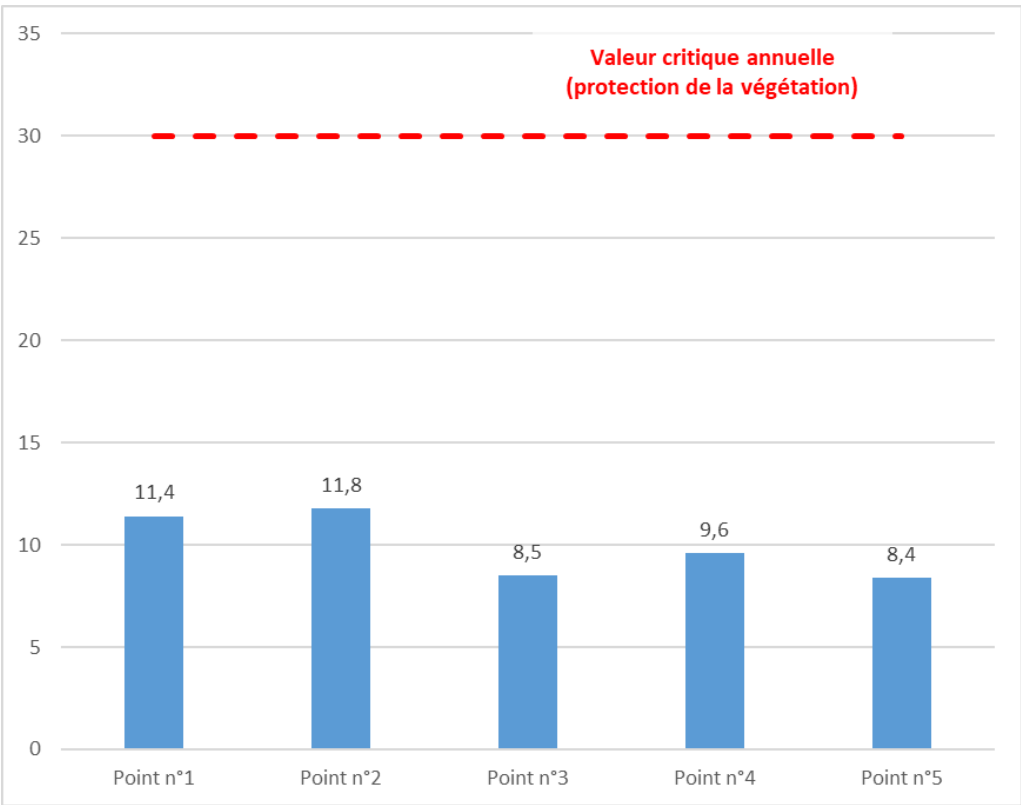


Illustration 16 : Résultats des mesures en oxyde d'azote (NOx)

8.3.2 Comparaison avec les mesures des stations Airparif

À titre purement informatif, le tableau suivant résume les données d'Airparif en NOx correspondant à la période de mesure à la station de Versailles, située à environ 8,9 km au nord du site.

Tableau 8 : Données Airparif disponibles sur les concentrations en NOx mesurées du 04/09/2025 au 30/09/2025

Airparif	Versailles
	Fond périurbain
Concentration moyenne (en µg/m³)	14,5

8.4 Dioxyde de soufre (SO₂)

8.4.1 Résultats Passam

Les résultats sont synthétisés dans le tableau suivant, pour les points P1 à P5.

Tableau 9 : Concentrations en SO₂ (µg/m³)

Points	Concentration moyenne en SO ₂ (µg/m ³)
P1	< 0,5
P2	< 0,5
P3	< 0,5
P4	< 0,5
P5	< 0,5
P5 (blanc)	< 0,5

➤ Validité des mesures

La valeur du blanc au point 5 est inférieure à la limite de détection du laboratoire (< 0,5 µg/m³).

➤ Interprétation des résultats

Les concentrations mesurées sont **inférieures à la limite de détection du laboratoire (< 0,5 µg/m³)**. Cette concentration est elle-même largement inférieure aux valeurs réglementaires françaises et aux recommandations de l’OMS de 2021.

8.4.2 Résultats micro-capteur Bettair

Le graphique suivant illustre l'évolution des concentrations ponctuelles en SO₂ mesurées sur le point n°5.

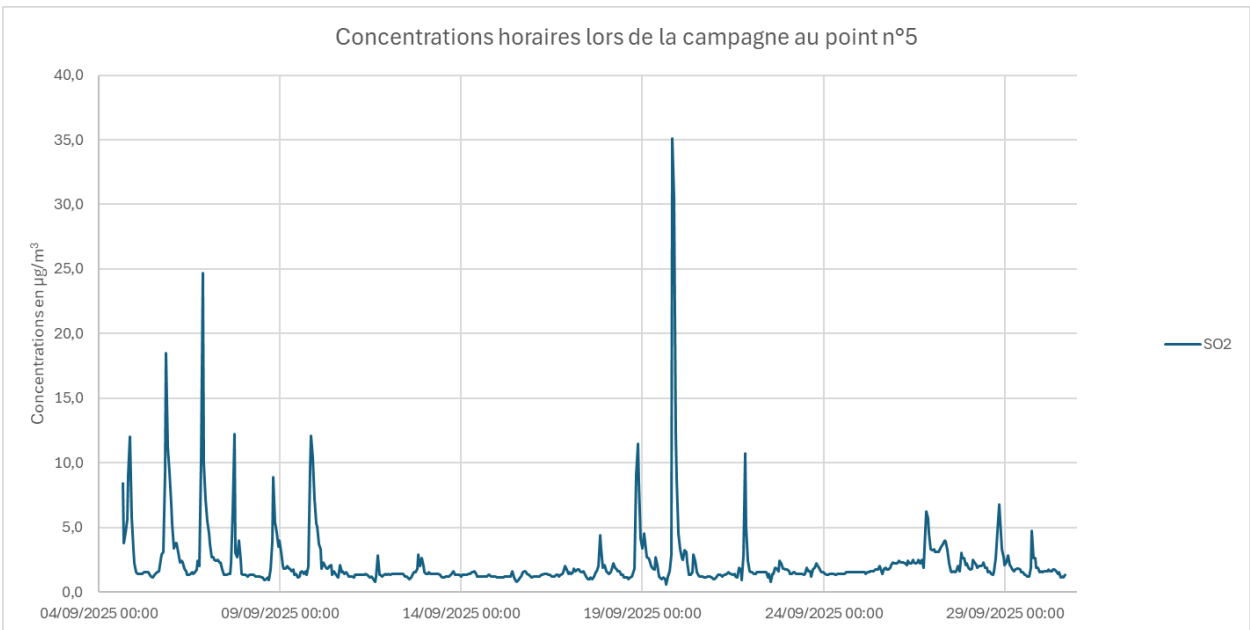


Illustration 17 : Résultats des mesures instantanées du SO₂, au point n°5

Les résultats en moyenne journalières et sur la période de mesure sont disponibles dans le tableau (« Données micro-capteur Bettair disponibles sur les concentrations journalières en SO₂ mesurées du 04/09/2025 au 30/09/2025 au point n°5 ») en annexe 3 et le graphique suivant.

La dernière ligne du tableau de l'annexe 3 présente les concentrations moyennes en SO₂ pendant la durée de la campagne de mesure.

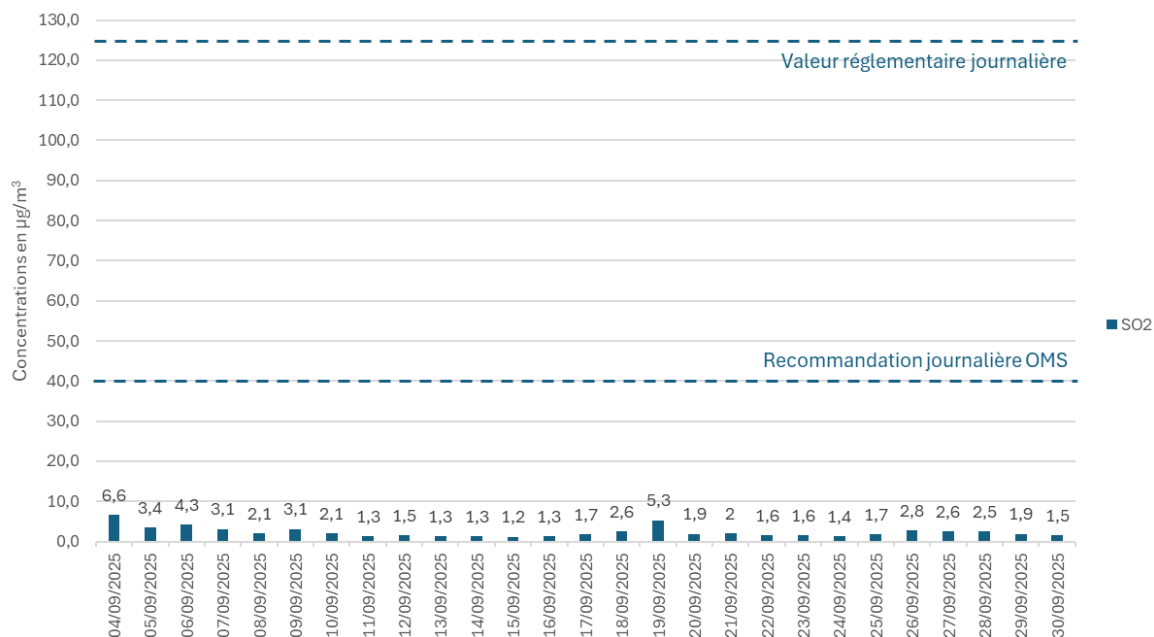


Illustration 18 : Concentrations moyennes journalières en SO₂ au point n°5

➤ Interprétation des résultats

Sur la période de mesure effective, **la concentration moyenne est de 2,3 µg/m³**. Cette concentration est très inférieure aux valeurs réglementaires et aux recommandations de l'OMS.

Les concentrations moyennes journalières ont été comprises entre 1,3 µg/m³ (les 11, 13, 14 et 16/09/2025) et 6,6 µg/m³ (le 04/09/2025).

Selon les recommandations de l'OMS, le seuil de 40 µg/m³ en moyenne journalière ne doit pas être dépassé plus de 3 à 4 jours par an pour le SO₂ ; aucun dépassement journalier n'a été constaté sur la période de mesure. La réglementation française autorise quant à elle 3 jours par an de dépassement du seuil de 125 µg/m³ ; aucun dépassement journalier n'a été constaté sur la période de mesure.

8.4.3 Comparaison avec les mesures des stations Airparif

Aucune station Airparif dite « de fond » ne surveille le SO₂ dans les environs du projet.

8.5 Ammoniac (NH₃)

8.5.1 Résultats Passam

Les résultats sont synthétisés dans le tableau suivant, pour les points P1 à P5.

Tableau 10 : Concentrations moyennes en NH₃

Points	Concentration moyenne en NH ₃ (µg/m ³)
P1	0,6
P2	0,8
P3	0,9
P4	1,0
P5	0,4
P5 (blanc)	< 0,3

➤ Validité des mesures

La valeur du blanc au point 5 est inférieure à la limite de détection du laboratoire (< 0,3 µg/m³).

➤ Interprétation des résultats

Le graphique suivant illustre les teneurs mesurées en NH₃ pendant la campagne. Les résultats informent de la répartition spatiale de la pollution en NH₃ entre les différents points de mesures.

Le NH₃ a été détecté sur l'ensemble des points. **Les concentrations varient entre 0,4 µg/m³ (P5) et 1,0 µg/m³ (P4).** Il n'existe à ce jour pas de seuil réglementaire pour ce polluant. Selon les mesures réalisées par Airparif en 2021 en Ile-de-France, les concentrations en ammoniac vont de 2,7 à 4,6 µg/m³ pour les stations de fond urbain et de 4,8 à 5,7 µg/m³ pour les stations trafics urbain. Les concentrations mesurées sur l'ensemble des points sont inférieures à ces ordres de grandeur.

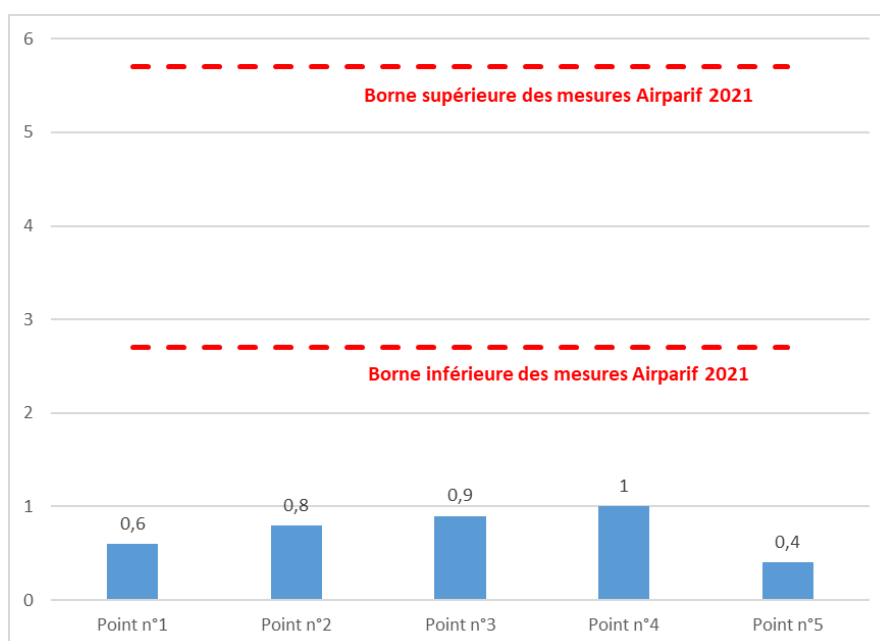


Illustration 19 : Résultats des mesures en ammoniac (NH₃)

8.5.2 Comparaison avec les mesures des stations Airparif

Aucune station Airparif dite « de fond » ne surveille l'ammoniac dans les environs du projet.

8.6 Poussières PM₁₀ et PM_{2,5}

8.6.1 Résultats SIGMA-2

Les résultats sont synthétisés dans le tableau suivant, pour les points P1 à P4.

Tableau 11 : Concentrations moyennes en PM₁₀

Points	Concentration moyenne en PM ₁₀ (µg/m ³)
P1	12,1
P2	10,9
P3	11,0
P4	11,7

➤ Interprétation des résultats

Le graphique suivant illustre les teneurs mesurées en PM₁₀ pendant la campagne. Les résultats informent de la répartition spatiale de la pollution en PM₁₀ entre les différents points de mesures.

Les concentrations varient entre 10,9 µg/m³ (P2) et 12,1 µg/m³ (P1). Ces concentrations sont inférieures à la valeur réglementaire annuelle française, et inférieures à la recommandation annuelle de l'OMS de 2021.

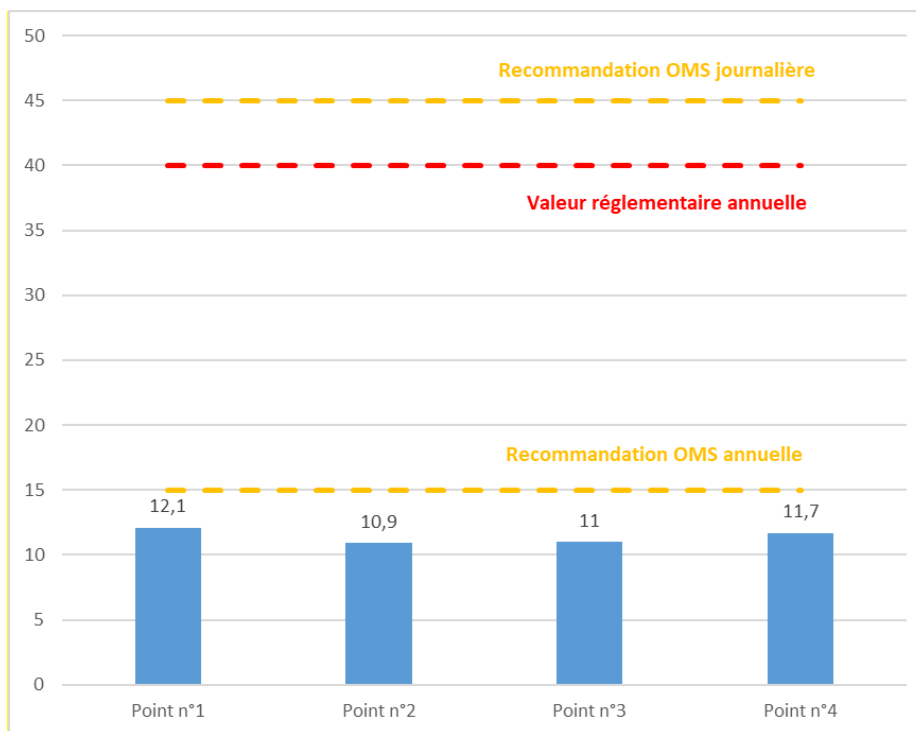


Illustration 20 : Résultats des mesures en particules fines inférieures à 10 µm (PM₁₀)

8.6.2 Résultats micro-capteur Bettair

Le graphique suivant illustre l'évolution des concentrations ponctuelles en PM₁₀ et PM_{2,5} au point n°5.

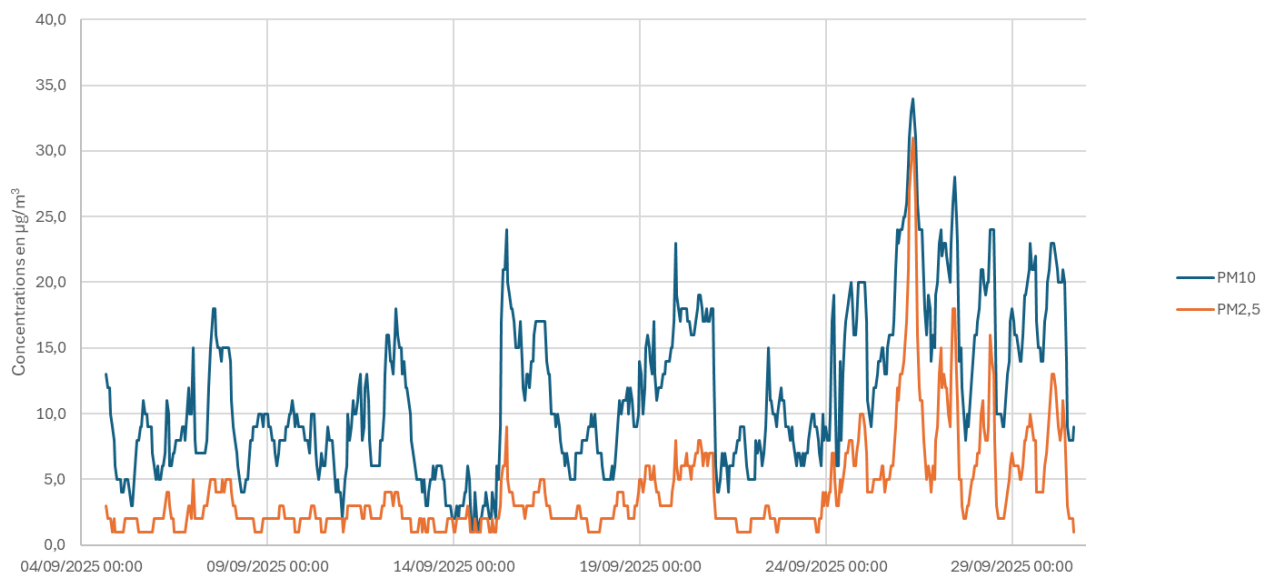


Illustration 21 : Résultats des mesures instantanées des poussières PM₁₀ et PM_{2,5}, au point n°5

Les résultats en moyenne journalières et sur la période de mesure sont disponibles dans le tableau (« Données µcapteur Bettair disponibles sur les concentrations journalières en poussières mesurées du 04/09/2025 au 30/09/2025 au point n°5 ») en annexe 3 et les graphiques suivants.

La dernière ligne du tableau de l'annexe 3 présente les concentrations moyennes en PM₁₀ et PM_{2,5} et le rapport PM_{2,5}/PM₁₀ moyen pendant la durée de la campagne de mesure.

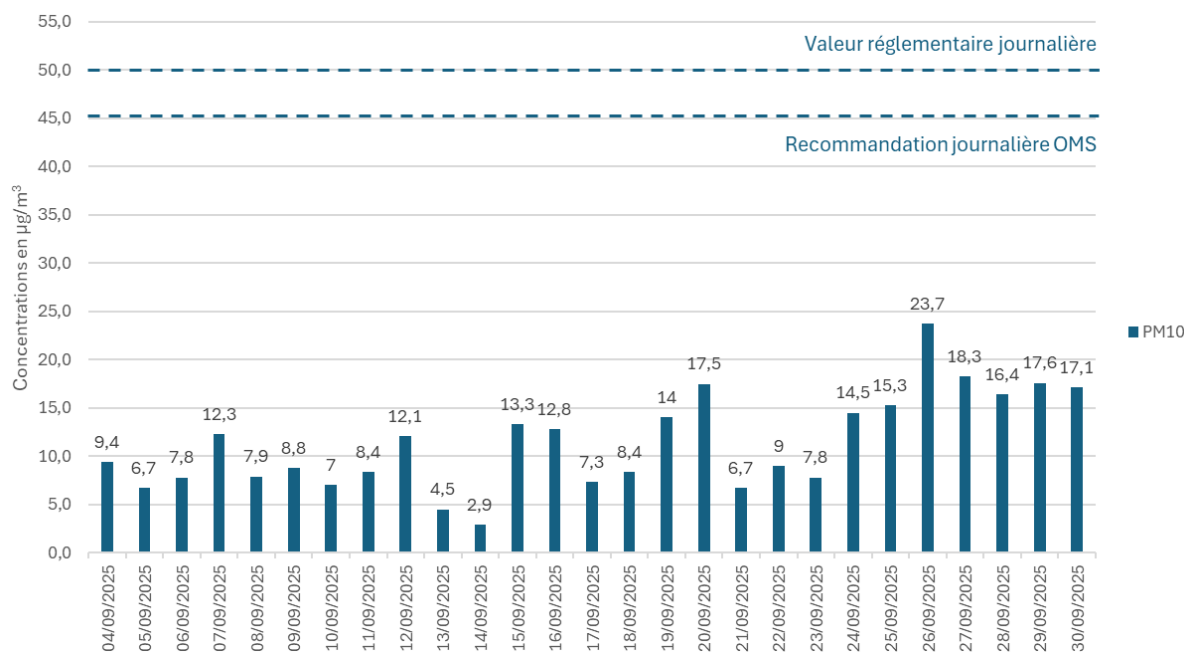


Illustration 22 : Concentrations moyennes journalières en PM10 au point n°5

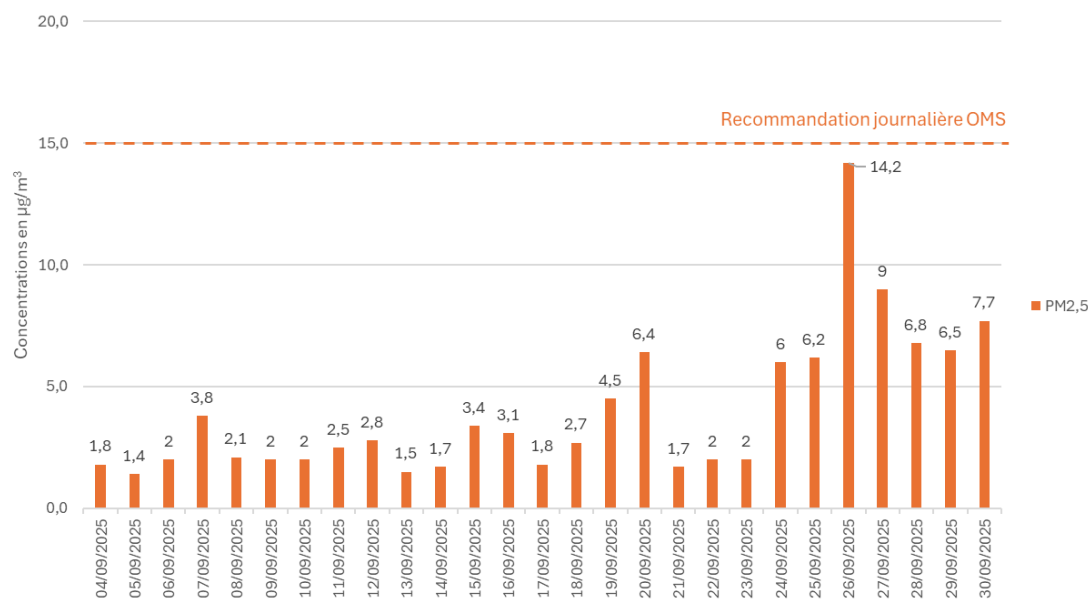


Illustration 23 : Concentrations moyennes journalières en PM_{2,5} au point n°5

➤ Interprétation des résultats

Sur la période de mesure effective, les concentrations moyennes sont de :

- PM₁₀ : 11,4 µg/m³ ;
- PM_{2,5} : 4,0 µg/m³.

Ces concentrations sont inférieures aux valeurs limites réglementaires journalières et annuelles, et aux recommandations journalières et annuelles de l'OMS.

Les concentrations moyennes journalières ont été comprises entre :

- PM₁₀ : 2,9 µg/m³ (le 14/09/2025) et 23,7 µg/m³ (le 26/09/2025) ;
- PM_{2,5} : 1,4 µg/m³ (le 05/09/2025) et 14,2 µg/m³ (le 26/09/2025).

Pour les poussières PM₁₀, selon les recommandations de l'OMS, le seuil de 45 µg/m³ en moyenne journalière ne doit pas être dépassé plus de 3 à 4 jours par an. Aucun dépassement journalier n'a été constaté sur la période de mesure.

La réglementation française autorise quant à elle 35 jours par an de dépassement du seuil de 50 µg/m³. Aucun dépassement journalier n'a été constaté sur la période de mesure.

Pour les poussières PM_{2,5}, l'OMS recommande de ne pas dépasser le seuil de 15 µg/m³ en moyenne journalière plus de 3 à 4 jours par an pour les poussières PM_{2,5}. Aucun dépassement journalier n'a été constaté sur la période de mesure.

Remarque : La réglementation française n'impose pas de seuil journalier pour les poussières PM_{2,5}.

8.6.3 Comparaison avec les mesures des stations Airparif

Aucune station Airparif dite « de fond » ne surveille les particules fines dans les environs du projet.

8.7 Composés Organiques Volatils (COV)

Les concentrations en COV polaires et non-polaires détectées sur au moins 1 des 5 points sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Les concentrations de COV, généralement faibles, ne sont pas réglementées en air ambiant.

Toutefois, il existe des valeurs seuils annuelles pour le benzène (C₆H₆). Il s'agit d'un objectif de qualité (2 µg/m³) et d'une valeur limite (5 µg/m³). **Les concentrations moyennes du benzène sur la période de mesure sont largement inférieures à ces 2 seuils sur l'ensemble des points.**

Tableau 12 : Concentrations moyennes en COV (µg/m³)

Composés	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5
COV non-polaires					
Benzène	0,17	0,17	0,12	0,25	0,12
Ethylbenzène	0,10	0,10	0,05	0,20	0,05
Toluène	0,70	0,51	0,47	2,05	0,42
Ortho-xylène	0,10	0,10	0,05	0,20	0,05
Xylènes	0,32	0,26	0,21	0,79	0,21
n-heptane	0,11	0,11	0,11	0,22	0,11
n-octane	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06
Isooctane	0,12	0,12	0,06	0,35	0,06
n-nonane	< 0,06	< 0,06	< 0,06	0,06	< 0,06
n-décane	0,13	0,13	0,13	0,26	0,13
Dodécane	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
Tridécanes	0,95	0,16	0,24	0,08	< 0,08
n-propylbenzène	< 0,05	< 0,05	< 0,05	0,05	< 0,05
Ortho-éthyltoluène	< 0,06	< 0,06	< 0,06	0,06	< 0,06
Éthyltoluènes	< 0,11	< 0,11	< 0,11	0,17	< 0,11
1,2,4-triméthylbenzène	0,11	0,11	0,05	0,22	0,05
1,2,3-triméthylbenzène	< 0,05	< 0,05	< 0,05	0,05	< 0,05
Beta-pinène	< 0,06	< 0,06	< 0,06	0,06	< 0,06
Chloroforme	0,04	0,08	0,08	0,08	0,08
Tétrachlorométhane	0,26	0,30	0,30	0,30	0,30
Cyclohexène	0,17	0,17	0,13	0,13	0,73
COV polaires					
2-éthyl-1-hexanol	1,94	1,10	1,34	1,09	0,67
Acétate d'éthyle	0,54	0,62	0,70	0,74	1,03

8.8 Impact d'un test de groupes électrogènes

Deux groupes électrogènes présents sur le site du projet ont fait l'objet de tests ponctuels pendant la période de mesure, précisément le 23 septembre 2025 entre 7h25 et 8h05 et entre 8h14 et 8h50. Soit des tests réalisés sur une période totale de 1h20.

Les polluants émis pendant ces tests ont pu être suivis de manière précise grâce au micro-capteur Bettair présent sur le site.

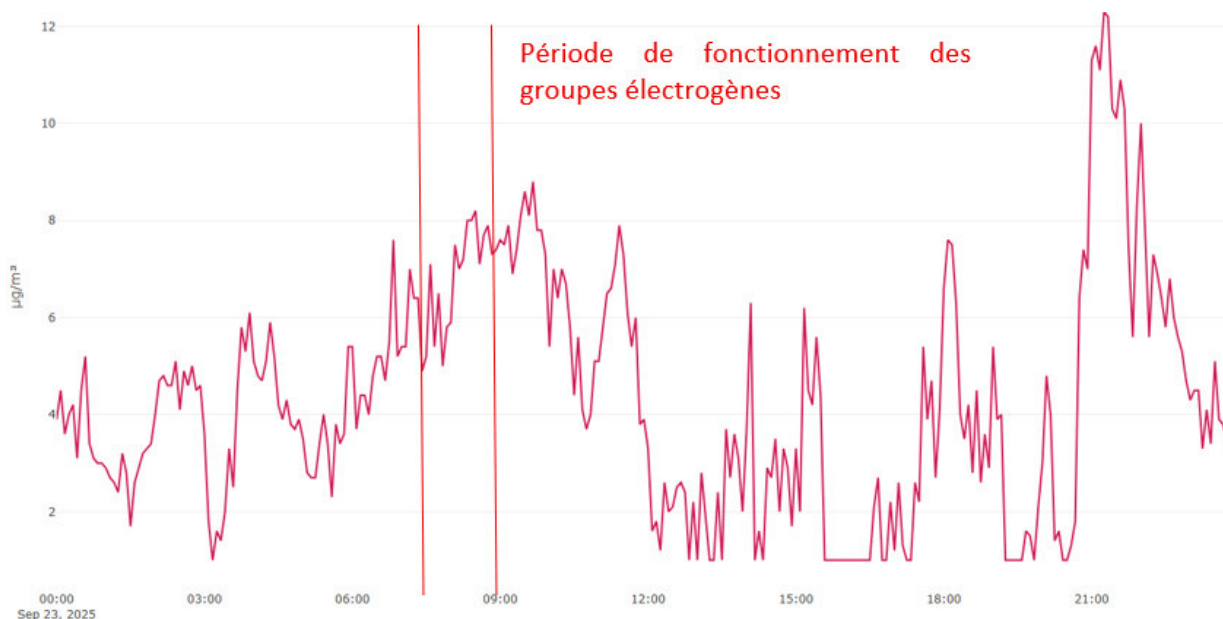


Illustration 24 : Évolution de la concentration en NO₂ lors de la journée du 23 septembre

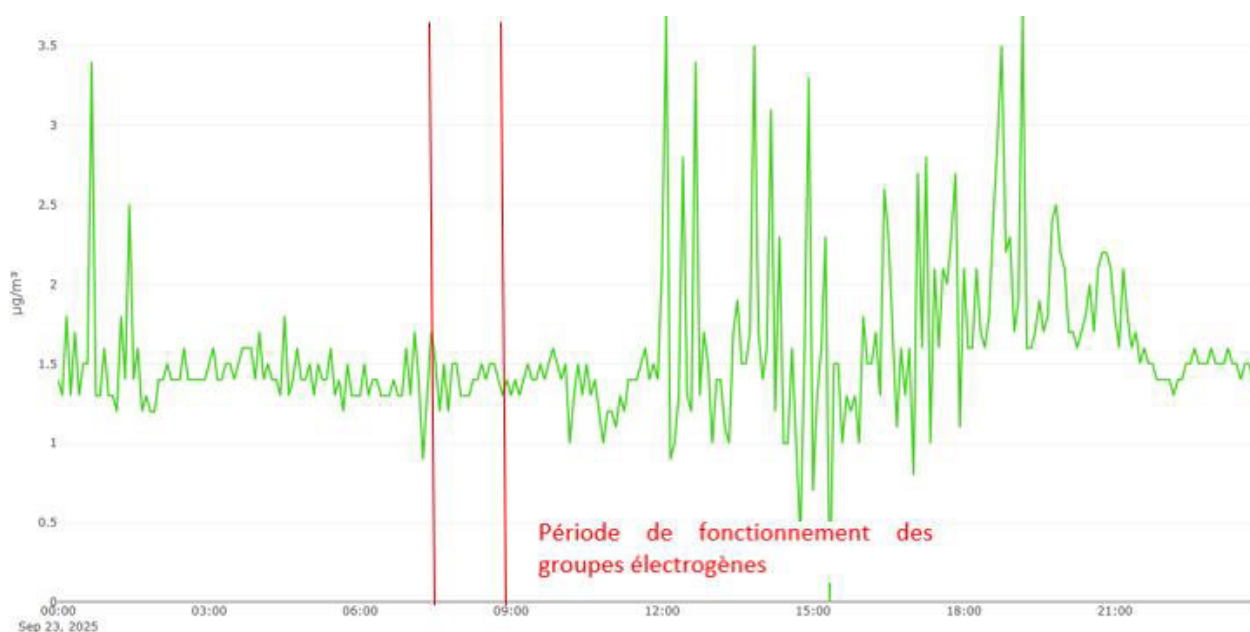


Illustration 25 : Évolution de la concentration en SO₂ lors de la journée du 23 septembre

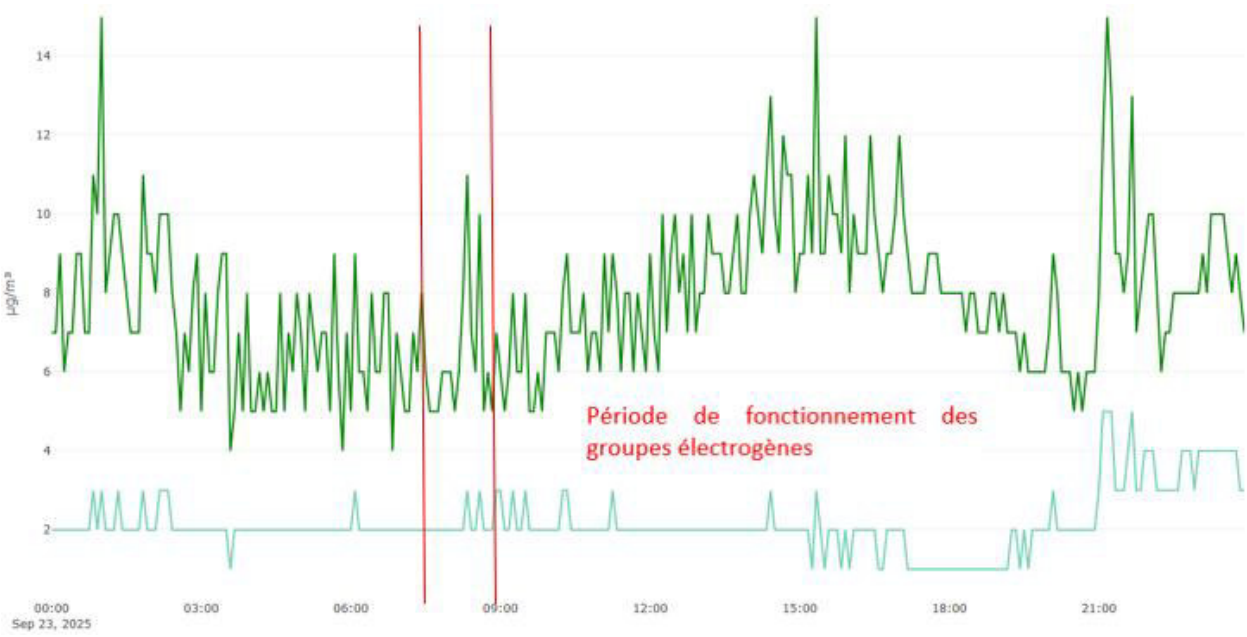


Illustration 26 : Évolution de la concentration en PM₁₀ (haut) et PM_{2,5} (bas) lors de la journée du 23 septembre

Tableau 13 : Comparaison des concentrations moyennes en polluants sur la période de mesure et sur la période de test des groupes électrogènes

Polluant	Concentration moyenne sur la période de mesure (µg/m ³)	Concentration moyenne sur la période de test des GE (µg/m ³)
NO ₂	8,5	6,8
SO ₂	2,3	1,4
PM ₁₀	11,4	6,4
PM _{2,5}	4,0	2,1

Les graphiques et le tableau ci-avant indiquent l’absence d’impact détectable lié à la mise en route des groupes électrogènes en phase de tests. À noter toutefois que le micro-capteur, placé à l’est du site, n’était pas à proximité directe du lieu des tests réalisés au nord du site, et qu’il se trouvait en dehors de l’axe de vents dominants au moment des tests (vents d’intensité moyenne direction sud).

9. Conclusion

Afin de caractériser la qualité de l'air du domaine d'étude, une campagne de prélèvements d'air a été réalisée du 4 au 30 septembre 2025 aux alentours du projet d'extension du datacenter TH3, situé à Magny-les-Hameaux (78). Cette campagne, menée sur 5 points de mesures, a permis de caractériser les concentrations dans l'air ambiant en dioxyde d'azote (NO₂), oxydes d'azote (NO_x), dioxyde de soufre (SO₂), poussières (PM₁₀ et PM_{2,5}), ammoniac (NH₃) et composés organiques volatils (COV).

Le **dioxyde d'azote** a été détecté sur l'ensemble des points. Ces concentrations sont inférieures à la valeur réglementaire annuelle et à la recommandation annuelle de l'OMS de 2021.

Les **oxydes d'azote** ont été détectés sur l'ensemble des points. Ces concentrations sont inférieures au niveau critique annuel pour la protection de la végétation.

Le **dioxyde de soufre** n'a été détecté sur aucun des 5 points. Cela signifie que la concentration mesurée est inférieure à la limite de détection du laboratoire, qui est de 0,5 µg/m³. Cette concentration est largement inférieure aux valeurs annuelles de la réglementation française et à la recommandations annuelle de l'OMS de 2021.

L'**ammoniac** a été détecté sur l'ensemble des points. Il n'existe à ce jour pas de seuil réglementaire pour ce polluant. Les concentrations mesurées sont inférieures aux ordres de grandeur des mesures réalisées par Airparif en 2021, en Ile-de-France.

Concernant les **poussières**, au droit du site, les concentrations globales en PM₁₀ sont inférieures aux valeurs seuils réglementaires annuels et aux recommandations annuelles de l'OMS. Aucun dépassement journalier n'a été observé, que ce soit vis-à-vis des recommandations de l'OMS pour les PM₁₀ et PM_{2,5}, ou vis-à-vis de la réglementation française pour les PM₁₀.

Des concentrations en **COV polaires et non-polaires** ont été détectés au droit du site. Les concentrations de COV, généralement faibles, ne sont pas réglementées en air ambiant (à l'exception du benzène). La concentration détectée du benzène sur la période de mesure est largement inférieure aux seuils réglementaires annuels.

Enfin, le suivi des concentrations en NO₂, SO₂ et poussières PM₁₀ et PM_{2,5} sur site au moment de la mise en fonctionnement de groupes électrogènes pour tests indiquent **l'absence d'impact détectable sur la qualité de l'air de la mise en route des groupes électrogènes pour de courtes phases de tests.**

Aucune anomalie n'a été observée. L'environnement du site est représentatif du niveau de pollution d'une zone industrielle en activité.

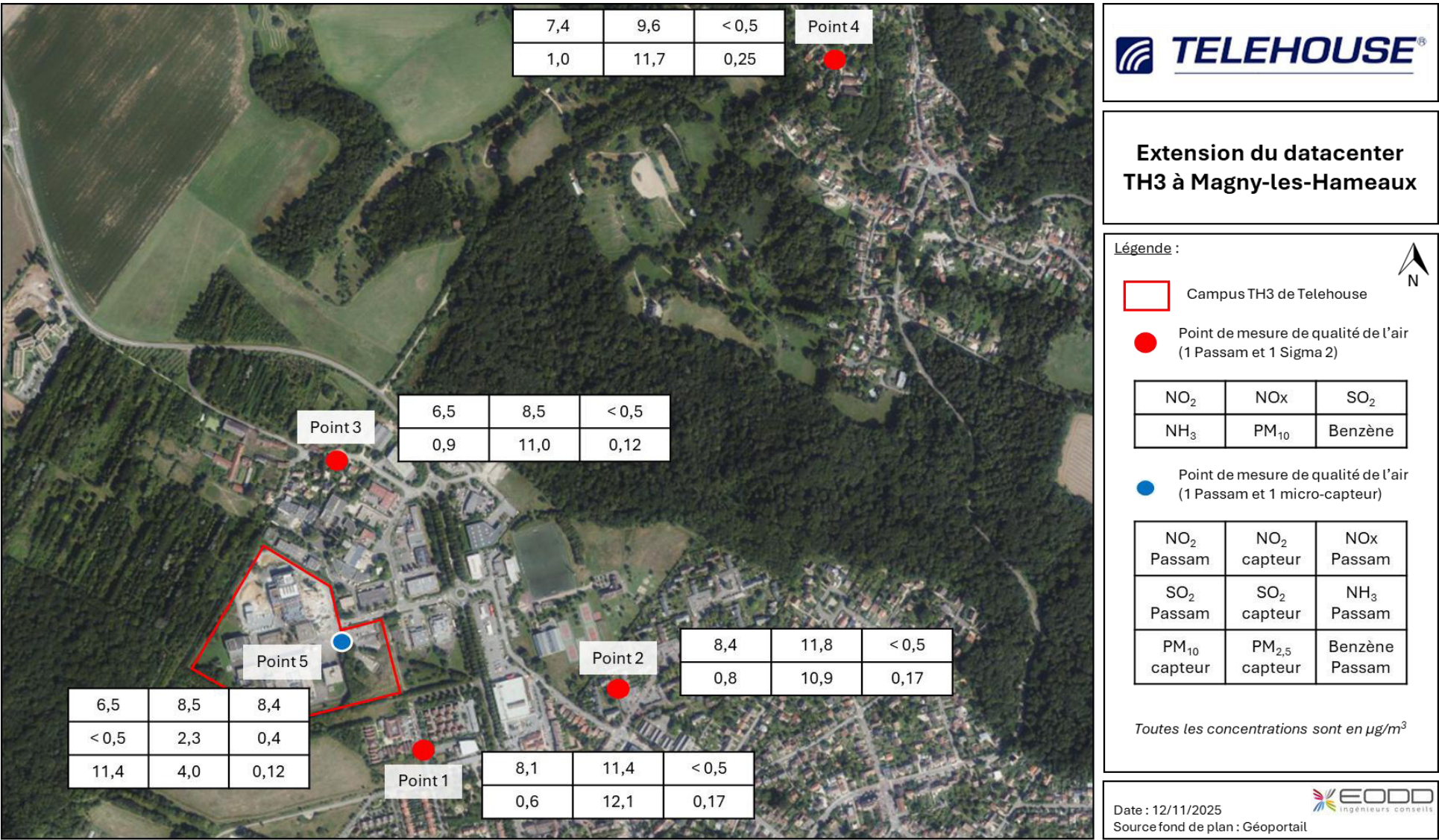


Illustration 27 : Synthèse des concentrations mesurées dans l'air aux différents points lors de la campagne de mesures

10. Annexes

Annexe 1 : Rapports d'analyses PASSAM AG

Annexe 2 : Rapport Résultats Bettair

Annexe 3 : Tableaux des résultats du NO₂

Annexe 4 : Tableaux des résultats du SO₂

Annexe 5 : Tableaux des résultats des poussières PM₁₀ et PM_{2,5}

Annexe 6 : Fiches de terrain

NO2 Mesure du dioxyde d'azote par un échantillonneur passif

informations client

client: EODD Ingénieur Conseil
ID client: FLE
contact: Nicolas MAJERUS
projet: Magny-les-Hameaux
référence: 04/09/2025-30/09/2025

échantillonneurs passifs

date de réception: 07.10.2025
type: tube (Palms)
polluant: NO2
limite de détection: 0.5 ug/m3 (14 jours)
aux d'échantillonnage: 0,9148 [ml/min]
filtre de protection: non

analyse

méthode: SP01 photomètre, Salzmann
analyte: NO2-
date: 15.10.2025
lieu: passam ag

rapport de test

créé le: 16.10.2025
créé par: K. Bodei
vérifié le: 27.10.2025
vérifié par: T. Hangartner
nom de fichier: FLE012508
pages: 1



notes: s'applique à l'échantillon tel que reçu; les résultats inférieurs à la limite de détection sont indiqués par "<" et la valeur associée; cette méthode est accréditée selon ISO/IEC 17025
incertitude des mesures <25%; taux d'échantillonnage basé sur 20 °C; plus d'informations sur www.passam.ch

site de mesure	échantillonneur passif		période de mesure					mesure			résultat		Commentaire sur l'analyse
	ID	lot no.	début		fin		temps d'expo. [h]	blanc [ABS]	échantillon		m analyte/ sampler [ug]	C NO2 [ug/m3]	
			date	heure	date	heure			dilution	valeur [ABS]			
Pt 1	FLE 58	45769	04/09/2025	13:59	30/09/2025	16:08	626,2	0,002	1	0,127	0,28	8,1	échantillonneur contaminé (toile d'araignée)
Pt 2	FLE 53	45769	04/09/2025	13:40	30/09/2025	13:52	624,2	0,002	1	0,132	0,29	8,4	
Pt 3	FLE 57	45769	04/09/2025	15:35	30/09/2025	15:30	623,9	0,002	1	0,102	0,22	6,5	
Pt 4	FLE 56	45769	04/09/2025	10:53	30/09/2025	12:54	626,0	0,002	1	0,117	0,26	7,4	
Pt site	FLE 52	45769	04/09/2025	15:16	30/09/2025	15:12	623,9	0,002	1	0,102	0,22	6,5	
Pt site doublon	FLE 54	45769	04/09/2025	15:16	30/09/2025	15:12	623,9	0,002	1	0,101	0,22	6,4	
Pt site blanc	FLE 55	45769	04/09/2025	15:16	30/09/2025	15:12	623,9	0,002	1	0,003	< 0.01	< 0.2	

NOx Oxydes d'azote Mesure par échantillonneur passif

informations client

client: EODD Ingénieur Conseil
ID client: FLE
contact: Nicolas MAJERUS
projet: Magny-les-Hameaux
référence: 04/09/2025-30/09/2025

échantillonneurs passifs

date de réception: 07.10.2025
type: tube (Palms)
polluant: NOx
limite de détection: 2.5 ug/m3 (14 jours)
aux d'échantillonnage: 0,9148 [ml/min]
filtre de protection: non

analyse

méthode: SP12 photomètre, Salzmann
analyte: NO2-
date: 15.10.2025
lieu: passam ag

rapport de test

créé le: 16.10.2025
créé par: K. Bodei
vérifié le: 27.10.2025
vérifié par: T. Hangartner
nom de fichier: FLE122508
pages: 1



notes: s'applique à l'échantillon tel que reçu; les résultats inférieurs à la limite de détection sont indiqués par "<" et la valeur associée; cette méthode est accréditée selon ISO/IEC 17025
incertitude des mesures <30%; taux d'échantillonnage basé sur 20 °C; plus d'informations sur www.passam.ch

site de mesure	échantillonneur passif		période de mesure					mesure			résultat		Commentaire sur l'analyse
	ID	lot no.	début		fin		temps d'expo. [h]	blanc [ABS]	échantillon		m analyte/ sampler [ug]	C NOx [ug/m3]	
			date	heure	date	heure			dilution	valeur [ABS]			
Pt 1	FLE 35	45740	04/09/2025	13:59	30/09/2025	16:08	626,2	0,023	1	0,200	0,39	11,4	
Pt 2	FLE 33	45740	04/09/2025	13:40	30/09/2025	13:52	624,2	0,023	1	0,205	0,40	11,8	
Pt 3	FLE 36	45740	04/09/2025	15:35	30/09/2025	15:30	623,9	0,023	1	0,154	0,29	8,5	échantillonneur contaminé (insecte)
Pt 4	FLE 34	45740	04/09/2025	10:53	30/09/2025	12:54	626,0	0,023	1	0,171	0,33	9,6	
Pt site	FLE 39	45740	04/09/2025	15:16	30/09/2025	15:12	623,9	0,023	1	0,146	0,27	8,0	
Pt site doublon	FLE 45	45740	04/09/2025	15:16	30/09/2025	15:12	623,9	0,023	1	0,158	0,30	8,8	
Pt site blanc	FLE 40	45740	04/09/2025	15:16	30/09/2025	15:12	623,9	0,023	1	0,062	0,09	2,5	

SO2 Mesure du dioxyde de soufre au moyen d'un échantillonneur passif

informations client

client: EODD Ingénieurs Conseils
ID client: FLE
contact: Nicolas MAJERUS
projet: Magny-les-Hameaux
référence:

échantillonneurs passifs

date de réception: 07.10.2025
type: badge
polluant: SO2
limite de détection: 1 ug/m3 (14 jours)
aux d'échantillonnage: 11,9 [ml/min]

analyse

méthode: SP10 chromatographie ionique
analyte: Sulfate
date: 15.10.2025
lieu: passam ag

rapport de test

créé le: 22.10.2025
créé par: N. Spichtig
vérifié le: 27.10.2025
vérifié par: T. Hangartner
nom de fichier: FLE102507
pages: 1



notes: s'applique à l'échantillon tel que reçu; les résultats inférieurs à la limite de détection sont indiqués par "<" et la valeur associée; cette méthode est accréditée selon ISO/IEC 17025
incertitude des mesures <25%; taux d'échantillonnage basé sur 20 °C; plus d'informations sur www.passam.ch

site de mesure	échantillonneur passif		période de mesure					mesure			résultat		Commentaire sur l'analyse
	ID	lot no.	début		fin		temps d'expo. [h]	blanc [ppm]	échantillon		m analyte/ sampler [ug]	C SO2 [ug/m3]	
			date	heure	date	heure			dilution	valeur [ppm]			
Pt 1	FLE-39	45709-11	04/09/2025	13:59	30/09/2025	16:08	626,2	0,229	-	0,245	< 0.36	< 0.5	
Pt 2	FLE-42	45709-11	04/09/2025	13:40	30/09/2025	13:52	624,2	0,229	-	0,229	< 0.36	< 0.5	
Pt 3	FLE-44	45709-11	04/09/2025	15:35	30/09/2025	15:30	623,9	0,229	-	0,232	< 0.36	< 0.5	
Pt 4	FLE-41	45709-11	04/09/2025	10:53	30/09/2025	12:54	626,0	0,229	-	0,245	< 0.36	< 0.5	
Pt site	Blank-1	45709-11	04/09/2025	15:16	30/09/2025	15:12	623,9	0,229	-	0,230	< 0.36	< 0.5	
Pt site blanc	Blank-2	45709-11	04/09/2025	15:16	30/09/2025	15:12	623,9	0,229	-	0,202	< 0.36	< 0.5	

NH3 Mesure de l'ammoniac au moyen d'un échantillonneur passif

informations client

client: EODD
ID client: FLE
contact: Nicolas MAJERUS
projet: Magny-les-Hameaux
référence: 04/09/2025-30/09/2025

échantillonneurs passifs

date de réception: 07.10.2025
type: badge
polluant: NH3
limite de détection: 0.5 ug/m3 (14 jours)
:aux d'échantillonnage: 31,5 [ml/min]

analyse

méthode: SP11 photomètre
analyte: Ammonium
date: 23.10.2025
lieu: passam ag

rapport de test

créé le: 23.10.2025
créé par: U. Kunz
vérifié le: 27.10.2025
vérifié par: T. Hangartner
nom de fichier: FLE112507
pages: 1



notes: s'applique à l'échantillon tel que reçu; les résultats inférieurs à la limite de détection sont indiqués par "<" et la valeur associée; cette méthode est accréditée selon ISO/IEC 17025
incertitude des mesures <25%; taux d'échantillonnage basé sur 20 °C; plus d'informations sur www.passam.ch

site de mesure	échantillonneur passif		période de mesure					mesure			résultat		Commentaire sur l'analyse
	ID	lot no.	début		fin		temps d'expo. [h]	blanc [ABS]	échantillon		m analyte/ sampler [ug]	C NH3 [ug/m3]	
			date	heure	date	heure			dilution	valeur [ABS]			
Pt 1	FLE 57	45897	04/09/2025	13:59	30/09/2025	16:08	626,2	0,081	1	0,184	0,73	0,6	
Pt 2	FLE 64	45897	04/09/2025	13:40	30/09/2025	13:52	624,2	0,081	1	0,216	0,95	0,8	
Pt 3	FLE 56	45897	04/09/2025	15:35	30/09/2025	15:30	623,9	0,081	1	0,239	1,12	0,9	
Pt 4	FLE 60	45897	04/09/2025	10:53	30/09/2025	12:54	626,0	0,081	1	0,252	1,21	1,0	
Pt site	FLE 61	45897	04/09/2025	15:16	30/09/2025	15:12	623,9	0,081	1	0,154	0,52	0,4	
Pt site blanc	FLE 54	45897	04/09/2025	15:16	30/09/2025	15:12	623,9	0,081	1	0,097	< 0.34	< 0.3	

PM Mesure de particules avec échantillonneur passif SIGMA-2

informations client

ID client: FLE
projet: Magny les H.
référence:

échantillonneurs passifs

date de réception: 17.10.2025
type: SIGMA-2
polluant: PM

analyse

méthode: SP27 microscopie optique
date: 23.10.2025
PM10 modèle: PAMO22

rapport de test

créé le: 23.10.2025
nom du fichier: FLE SP27 3-6
pages: 1

notes: s'applique à l'échantillon tel que reçu; la taille des particules se réfère aux diamètres géométriques;
pour plus d'informations sur l'incertitude de mesure et la limite de détection, voir la fiche technique: www.passam.ch

site de mesure	échan- tillon ID	période de mesure			résultat											remarque
		début		temps d'expo.	Particules SOMBRES: conc. [ug/m3]					Particules BRILLANT: conc. [ug/m3]					PM10 [ug/m3]	
					donnée pour les classes de taille de particules [um]					donnée pour les classes de taille de particules [um]					modelée	
		date	heure		h	2.5 - 5	5 - 10	10 - 20	20 - 40	40 - 80	2.5 - 5	5 - 10	10 - 20	20 - 40		
Pt4	FLE 3	04/09/2025	10:53	626,0	0,3	0,6	0,7	0,5	0,3	3,2	2,7	2,7	1,3	0,4	12,1	
Pt2	FLE 4	04/09/2025	13:40	624,2	0,3	0,5	0,8	0,2	0,1	2,9	2,1	1,5	0,4	0,1	10,9	
Pt1	FLE 5	04/09/2025	13:59	626,2	0,3	0,3	0,5	0,4	0,0	3,2	2,2	1,5	0,4	0,1	11,0	
Pt3	FLE 6	04/09/2025	15:35	623,9	0,3	0,3	0,8	0,6	0,1	3,2	2,5	1,8	0,4	0,1	11,7	

Rapport d'essai de mesure de la pollution de l'air

COV non polaires Mesure des composé organique volatil au moyen d'échantillonneurs passifs

informations client

client: EODD Ingénieurs C. ite de réception: 07.10.2025
 ID client: FLE type: charbon actif (ORSA)
 contact: Maxence Coussant polluant: COV non polaires
 projet: Magny-les-Hameaux analyse
 référence: méthode: SP24 CS2/chromatographe
 analyte: COV non polaires
 date: 21.10.2025

rapport de test

créé le: 21.10.2025
 créé par: T. Hangartner
 vérifié le: 28.10.2025
 vérifié par: C. Panier
 nom du fichier: FLE242502
 pages: 1

Informations sur l'échantillon

site de mesure		Pt 1		Pt 2		Pt 3		Pt 4		Pt site			
échantillonneur passif-ID		FLE 16		FLE 15		FLE 11		FLE 8		FLE 10			
échantillonneur passif-lot no.		45800-10		45800-10		45800-10		45800-10		45800-10			
période de mesure début date		04/09/2025		04/09/2025		04/09/2025		04/09/2025		04/09/2025			
période de mesure début heure		13:59		13:40		15:35		10:53		15:16			
temps d'expo. [h]		626,2		624,2		623,9		626,0		623,9			
remarque													
* note du client													
Composé	taux d'échantillonnage	m	C	m	C	m	C	m	C	m	C	m	C
	ml/min	ug	ug/m3	ug	ug/m3	ug	ug/m3	ug	ug/m3	ug	ug/m3	ug	ug/m3
benzene	6,44	0,04	0,17	0,04	0,17	0,03	0,12	0,06	0,25	0,03	0,12		
ethylbenzene	5,20	0,02	0,10	0,02	0,10	0,01	0,05	0,04	0,20	0,01	0,05		
toluene	5,72	0,15	0,70	0,11	0,51	0,10	0,47	0,44	2,05	0,09	0,42		
ortho-xylene	5,45	0,02	0,10	0,02	0,10	0,01	0,05	0,04	0,20	0,01	0,05		
xylenes (para-/meta-xylene)	5,04	0,06	0,32	0,05	0,26	0,04	0,21	0,15	0,79	0,04	0,21		
styrene	5,26	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05		
n-heptane	4,83	0,02	0,11	0,02	0,11	0,02	0,11	0,04	0,22	0,02	0,11		
n-octane	4,62	0,01	0,06	0,01	0,06	0,01	0,06	0,01	0,06	0,01	0,06		
isooctane	4,61	0,02	0,12	0,02	0,12	0,01	0,06	0,06	0,35	0,01	0,06		
n-nonane	4,32	< 0,01	< 0,06	< 0,01	< 0,06	< 0,01	< 0,06	0,01	0,06	< 0,01	< 0,06		
n-decane	4,04	0,02	0,13	0,02	0,13	0,02	0,13	0,04	0,26	0,02	0,13		
undecane	3,73	< 0,01	< 0,07	< 0,01	< 0,07	< 0,01	< 0,07	< 0,01	< 0,07	< 0,01	< 0,07		
dodecane	3,53	0,01	0,08	0,01	0,08	0,01	0,08	0,01	0,08	0,01	0,08		
tridecane	3,35	0,12	0,95	0,02	0,16	0,03	0,24	0,01	0,08	< 0,01	< 0,08		
n-propylbenzene	5,08	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	0,01	0,05	< 0,01	< 0,05		
isopropylbenzene	5,08	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05		
ortho-ethyltoluene	4,78	< 0,01	< 0,06	< 0,01	< 0,06	< 0,01	< 0,06	0,01	0,06	< 0,01	< 0,06		
ethyltoluenes (meta-/para-ethyltoluene)	4,78	< 0,02	< 0,11	< 0,02	< 0,11	< 0,02	< 0,11	0,03	0,17	< 0,02	< 0,11		
1,3,5-trimethylbenzene	4,95	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05		
1,2,4-trimethylbenzene	4,95	0,02	0,11	0,02	0,11	0,01	0,05	0,04	0,22	0,01	0,05		
1,2,3-trimethylbenzene	4,95	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	0,01	0,05	< 0,01	< 0,05		
alpha-pinene	4,95	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05		
beta-pinene	4,26	< 0,01	< 0,06	< 0,01	< 0,06	< 0,01	< 0,06	0,01	0,06	< 0,01	< 0,06		
3-carene	4,26	< 0,01	< 0,06	< 0,01	< 0,06	< 0,01	< 0,06	< 0,01	< 0,06	< 0,01	< 0,06		
camphene	5,13	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05		
limonene	4,24	< 0,01	< 0,06	< 0,01	< 0,06	< 0,01	< 0,06	< 0,01	< 0,06	< 0,01	< 0,06		
chloroform	6,66	0,01	0,04	0,02	0,08	0,02	0,08	0,02	0,08	0,02	0,08		
1,1,1-trichloroethane	5,94	< 0,01	< 0,04	< 0,01	< 0,04	< 0,01	< 0,04	< 0,01	< 0,04	< 0,01	< 0,04		
1,1,2-trichloroethane	5,94	< 0,01	< 0,04	< 0,01	< 0,04	< 0,01	< 0,04	< 0,01	< 0,04	< 0,01	< 0,04		
1,1,2,2-tetrachloroethane	5,98	< 0,01	< 0,04	< 0,01	< 0,04	< 0,01	< 0,04	< 0,01	< 0,04	< 0,01	< 0,04		
tetrachloromethane	6,21	0,06	0,26	0,07	0,30	0,07	0,30	0,07	0,30	0,07	0,30		
trichloroethylene	6,56	< 0,01	< 0,04	< 0,01	< 0,04	< 0,01	< 0,04	< 0,01	< 0,04	< 0,01	< 0,04		
tetrachloroethylene	5,42	< 0,02	< 0,1	< 0,02	< 0,1	< 0,02	< 0,1	< 0,02	< 0,1	< 0,02	< 0,1		
chlorobenzene	5,60	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05		
1,2-dichlorobenzene	5,01	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05		
1,3-dichlorobenzene	4,91	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05		
1,4-dichlorobenzene	5,03	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05	< 0,01	< 0,05		
1,2-dichloroethane	5,01	< 0,02	< 0,11	< 0,02	< 0,11	< 0,02	< 0,11	< 0,02	< 0,11	< 0,02	< 0,11		
cyclohexene	6,21	0,04	0,17	0,04	0,17	0,03	0,13	0,03	0,13	0,17	0,73		

notes:

s'applique à l'échantillon tel que reçu; pour plus d'informations sur l'incertitude de mesure, la limite de détection et les taux d'échantillonnage, voir la fiche technique: www.passam.ch
 concentration calculée en supposant: T = 20°C; p = 1013 hPa

Rapport d'essai de mesure de la pollution de l'air

COV polaires Mesure des composé organique volatil au moyen d'échantillonneurs passifs

informations client

client: EODD Ingénieurs C.
ID client: FLE
contact: Maxence Coussant
projet: Magny-les-Hameaux
référence:

échantillonneurs passifs

date de réception: 07.10.2025
type: charbon actif (ORSA)
polluant: COV polaires
analyse
méthode: SP25 Et2O/chromatographe
analyse: COV polaires
date: 21.10.2025

rapport de test

créé le: 21.10.2025
créé par: T. Hangartner
vérifié le: 28.10.2025
vérifié par: C. Panier
nom du fichier: FLE252503
pages: 1

Informations sur l'échantillon

site de mesure		Pt 1		Pt 2		Pt 3		Pt 4		Pt site			
échantillonneur passif-ID		FLE 17		FLE 16		FLE 15		FLE 14		FLE 21			
échantillonneur passif-lot no.		45800-10		45800-10		45800-10		45800-10		45800-10			
période de mesure début date		04/09/2025		04/09/2025		04/09/2025		04/09/2025		04/09/2025			
période de mesure début heure		13:59		13:40		15:35		10:53		15:16			
temps d'expo. [h]		626,2		624,2		623,9		626,0		623,9			
remarque													
* note du client													
Composé	taux d'échantillonnage	m	C	m	C	m	C	m	C	m	C	m	C
	ml/min	ug	ug/m3	ug	ug/m3	ug	ug/m3	ug	ug/m3	ug	ug/m3	ug	ug/m3
1-propanol	7,60	< 0.06	< 0.21	< 0.06	< 0.21	< 0.06	< 0.21	< 0.06	< 0.21	< 0.06	< 0.21		
isopropanol	7,60	< 0.15	< 0.53	< 0.15	< 0.53	< 0.15	< 0.53	< 0.15	< 0.53	< 0.15	< 0.53		
1-butanol**	6,46	< 0.06	< 0.25	< 0.06	< 0.25	< 0.06	< 0.25	< 0.06	< 0.25	< 0.06	< 0.25		
tert-butanol	6,55	< 0.06	< 0.24	< 0.06	< 0.24	< 0.06	< 0.24	< 0.06	< 0.24	< 0.06	< 0.24		
2-butanol	6,08	< 0.06	< 0.26	< 0.06	< 0.26	< 0.06	< 0.26	< 0.06	< 0.26	< 0.06	< 0.26		
isobutanol	6,46	< 0.15	< 0.62	< 0.15	< 0.62	< 0.15	< 0.62	< 0.15	< 0.62	< 0.15	< 0.62		
1-hexanol**	4,60	< 0.06	< 0.35	< 0.06	< 0.35	< 0.06	< 0.35	< 0.06	< 0.35	< 0.06	< 0.35		
2-butoxyethanol	4,76	< 0.15	< 0.84	< 0.15	< 0.84	< 0.15	< 0.84	< 0.15	< 0.84	< 0.15	< 0.84		
1-methoxy-2-propanol	5,72	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.28		
2-ethyl-1-hexanol**	4,38	0,32	1,94	0,18	1,10	0,22	1,34	0,18	1,09	0,11	0,67		
tert-butyl methyl ether	5,92	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27		
diisopropyl ether	5,12	< 0.06	< 0.31	< 0.06	< 0.31	< 0.06	< 0.31	< 0.06	< 0.31	< 0.06	< 0.31		
1,4-dioxane	6,90	< 0.06	< 0.23	< 0.06	< 0.23	< 0.06	< 0.23	< 0.06	< 0.23	< 0.06	< 0.23		
tetrahydrofuran	7,00	< 0.06	< 0.23	< 0.06	< 0.23	< 0.06	< 0.23	< 0.06	< 0.23	< 0.06	< 0.23		
methyl ethyl ketone	5,74	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.28		
methyl vinyl ketone**	5,92	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27		
methyl propyl ketone	5,27	< 0.06	< 0.3	< 0.06	< 0.3	< 0.06	< 0.3	< 0.06	< 0.3	< 0.06	< 0.3		
methyl butyl ketone	7,10	< 0.15	< 0.56	< 0.15	< 0.56	< 0.15	< 0.56	< 0.15	< 0.56	< 0.15	< 0.56		
methyl isopropyl ketone	5,27	< 0.06	< 0.3	< 0.06	< 0.3	< 0.06	< 0.3	< 0.06	< 0.3	< 0.06	< 0.3		
diethyl ketone	5,74	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.28		
pinacolone	5,92	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27		
methyl isobutyl ketone	5,27	< 0.06	< 0.3	< 0.06	< 0.3	< 0.06	< 0.3	< 0.06	< 0.3	< 0.06	< 0.3		
cyclopentanone	6,30	< 0.06	< 0.25	< 0.06	< 0.25	< 0.06	< 0.25	< 0.06	< 0.25	< 0.06	< 0.25		
cyclohexanone	6,02	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27		
methyl acetate	7,34	< 0.06	< 0.22	< 0.06	< 0.22	< 0.06	< 0.22	< 0.06	< 0.22	< 0.06	< 0.22		
ethyl acetate	6,46	0,13	0,54	0,15	0,62	0,17	0,70	0,18	0,74	0,25	1,03		
vinyl acetate	6,20	< 0.15	< 0.64	< 0.15	< 0.65	< 0.15	< 0.65	< 0.15	< 0.64	< 0.15	< 0.65		
propyl acetate	5,04	< 0.06	< 0.32	< 0.06	< 0.32	< 0.06	< 0.32	< 0.06	< 0.32	< 0.06	< 0.32		
isopropyl acetate	5,78	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.28		
butyl acetate	4,58	< 0.06	< 0.35	< 0.06	< 0.35	< 0.06	< 0.35	< 0.06	< 0.35	< 0.06	< 0.35		
isobutyl acetate	4,97	< 0.06	< 0.32	< 0.06	< 0.32	< 0.06	< 0.32	< 0.06	< 0.32	< 0.06	< 0.32		
1-methoxy-2-propanyl acetate	5,26	< 0.06	< 0.3	< 0.06	< 0.3	< 0.06	< 0.3	< 0.06	< 0.3	< 0.06	< 0.3		
2-butoxyethyl acetate	5,92	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.27		
dichloromethane	6,05	< 0.15	< 0.66	< 0.15	< 0.66	< 0.15	< 0.66	< 0.15	< 0.66	< 0.15	< 0.66		
methylcyclohexane	6,11	< 0.06	< 0.26	< 0.06	< 0.26	< 0.06	< 0.26	< 0.06	< 0.26	< 0.06	< 0.26		
1,1-dichloroethene	5,81	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.28	< 0.06	< 0.27	< 0.06	< 0.28		

notes:

s'applique à l'échantillon tel que reçu; pour plus d'informations sur l'incertitude de mesure, la limite de détection et les taux d'échantillonnage, voir la fiche technique: www.passam.ch
concentration calculée en supposant: T = 20°C; p = 1013 hPa ; semiquantitatif **



Rapport sur la qualité de l'air de EODD

(Période du 4 septembre, 2025 au 30 septembre, 2025 fuseau horaire Europe/Paris)

Bettair Cities S.L.

<https://bettaircities.com>

Travessia Industrial, 149 4C, L'Hospitalet de Llobregat, 08907 Barcelona, Spain

T. +34 930 212 190 VAT number ES-B67082586

Contenu

Contexte	3
Résumé	4
Seuils légaux	5
Station BET00230266 - BET00230266 EODD 1	6

Contexte

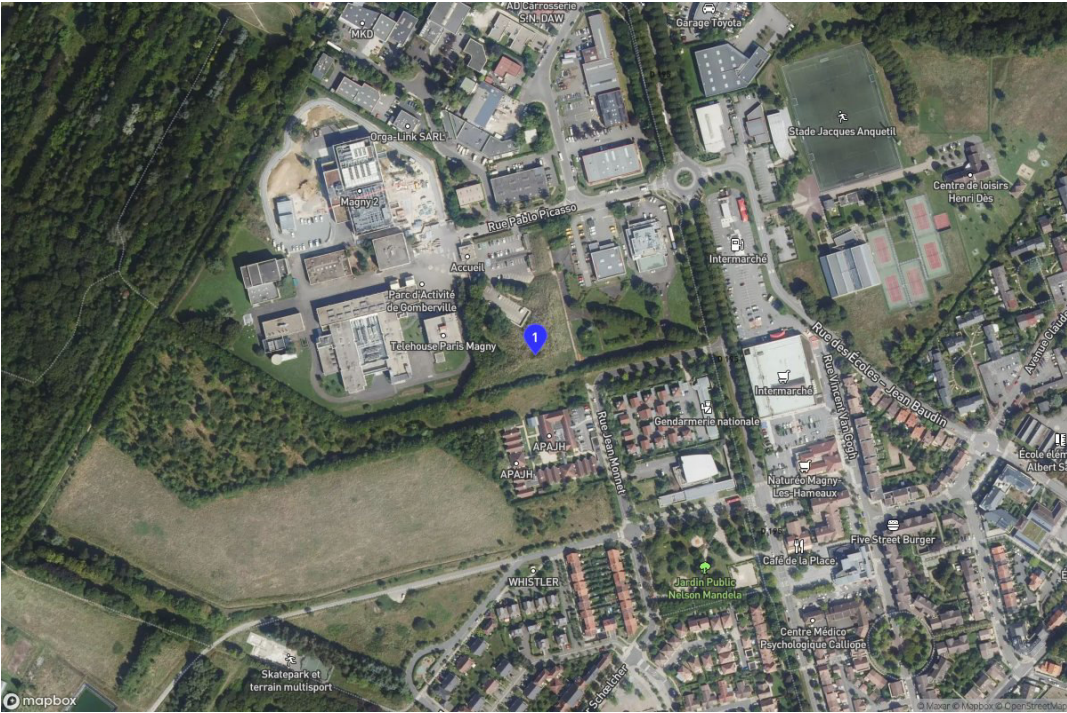
Ce rapport présente les données et statistiques sur la qualité de l'air pour la période du 4 septembre, 2025 au 30 septembre, 2025 des nœuds de l'organisation EODD. Les données présentées ont été capturées par les stations indiquées dans le tableau 1, avec une résolution temporelle de 5 minutes et traitées par la plateforme Bettair®.

Tableau 1: Stations de qualité de l'air incluses dans le rapport

Étiquette	ID de la station	Emplacement
1	BET00230266	48.72566 2.080149

Figure 1 montre l'emplacement des stations décrites dans le Tableau 1.

Figure 1: Emplacement de la station Bettair®



Résumé

Dans le tableau 2 sont présentées les valeurs statistiques des capteurs pour la période du 4 septembre, 2025 au 30 septembre, 2025 des nœuds de l'organisation EODD.

Tableau 2: Valeurs statistiques des capteurs

Station	Capteur	Minimum	Percentile 25	Moyenne	Percentile 75	Maximum
BET00230266	Temp	9.43 °C	13.33 °C	17.03 °C	19.73 °C	40.34 °C
BET00230266	RH	22.3 %	63.7 %	72.8 %	85.8 %	92.5 %
BET00230266	Pressure	985.5 hPa	995.8 hPa	998.8 hPa	1002.4 hPa	1005.3 hPa
BET00230266	NO ₂	1 µg/m ³	3.2 µg/m ³	8.5 µg/m ³	12.1 µg/m ³	40.8 µg/m ³
BET00230266	SO ₂	0 µg/m ³	1.3 µg/m ³	2.3 µg/m ³	2.1 µg/m ³	71.7 µg/m ³
BET00230266	PM _{2.5}	1 µg/m ³	2 µg/m ³	4 µg/m ³	5 µg/m ³	33 µg/m ³
BET00230266	PM ₁₀	1 µg/m ³	7 µg/m ³	11 µg/m ³	15 µg/m ³	41 µg/m ³

Seuils légaux

Le Tableau 4 montre les dépassements des limites établies par l'Europe pour chaque station. Il est important de noter que tous les calculs sont effectués à partir des données incluses dans la période du rapport (4 {{months.lowercase[start.month]}}, 2025 au 30 {{months.lowercase[end.month]}}, 2025).

Les limites appliquées à chaque contaminant sont détaillées dans le Tableau 3.

Tableau 3: Informations sur les limites Europe

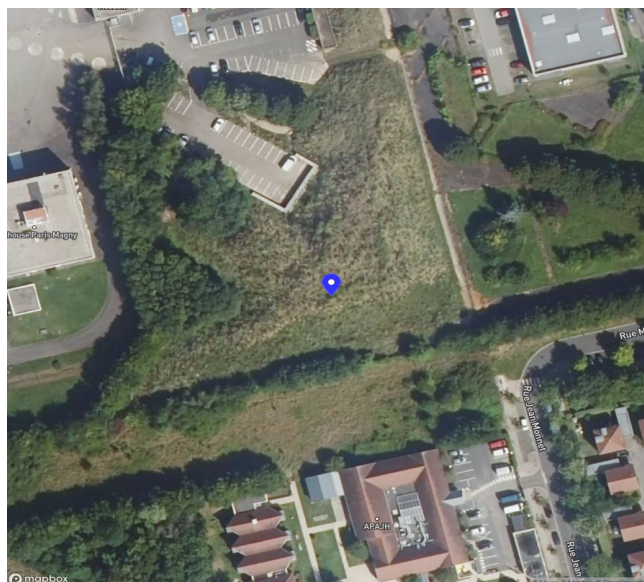
Limite	ZBE	Type	Seuil	Limite annuelle
NO ₂ VLH	Non	Dépassements de la limite horaire moyenne	200 µg/m ³	18 fois
NO ₂ VLA	Non	Valeur moyenne annuelle	40 µg/m ³	-
PM10 VLJ	Non	Dépassements de la limite journalière moyenne	50 µg/m ³	35 fois
PM10 VLA	Non	Valeur moyenne annuelle	40 µg/m ³	-
PM2.5 VLA	Non	Valeur moyenne annuelle	20 µg/m ³	-
SO ₂ VLH	Non	Dépassements de la limite horaire moyenne	350 µg/m ³	24 fois
SO ₂ VLJ	Non	Dépassements de la limite journalière moyenne	125 µg/m ³	3 fois
CO VL	Non	Dépassements de la moyenne mobile maximale quotidienne de 8 heures	10 mg/m ³	1 temps
O ₃ VL	Non	Dépassements de la moyenne mobile maximale quotidienne de 8 heures	120 µg/m ³	25 fois

Tableau 4: Valeurs moyennes et dépassements des limites établies par l'Europe

Station	NO ₂ VLH	NO ₂ VLA	PM10 VLJ	PM10 VLA	PM2.5 VLA	SO ₂ VLH	SO ₂ VLJ	CO VL	O ₃ VL
BET00230266	0	8.5 µg/m ³	0	11 µg/m ³	4 µg/m ³	0	0	N/A	N/A

Station BET00230266 - BET00230266 EODD 1

Variable	Valeur
Modèle	MK2.6
Numéro de série	8000440
Version du micrologiciel	1.11.0
Coordonnées géographiques	48.72566, 2.080149
Emplacement	Rue Marc-Antoine Charpentier, 78114 Magny-les-Hameaux, France
Capteurs	NO ₂ , O ₃ , NO, SO ₂ , PM ₁ , PM ₁₀ , PM _{2.5} , Pressure, Ambient Noise, Temp, RH



Conditions météorologiques

Le Tableau 5 détaille les conditions météorologiques dans lesquelles la station BET00230266 a fonctionné.

Tableau 5: Conditions météorologiques à la station BET00230266

Variable	Min	Moyenne	Max
Pressure	985.5 hPa	998.8 hPa	1005.3 hPa
Temp	9.43 °C	17.03 °C	40.34 °C
RH	22.3 %	72.8 %	92.5 %

Capteur NO₂

La moyenne concentration du NO₂ à la station BET00230266 pour la période du septembre 4, 2025 au septembre 30, 2025 était 8.5 µg/m³ et la concentration maximale enregistrée sur 5 minutes était 40.8 µg/m³ (plus de statistiques peuvent être trouvées dans le tableau 6). La Figure 2 montre les graphiques de tendance du capteur NO₂. La Figure 3 montre la série temporelle du NO₂ en regroupant par 10 minutes.

Tableau 6: Statistiques 5 minutes du capteur NO2 de la station BET00230266

Min	Percentile 25	Moyenne	Percentile 75	Max
1 µg/m ³	3.2 µg/m ³	8.5 µg/m ³	12.1 µg/m ³	40.8 µg/m ³

Figure 2: Tendances des données du capteur NO₂ à la station BET00230266 dans le fuseau horaire de la station (Europe/Paris)

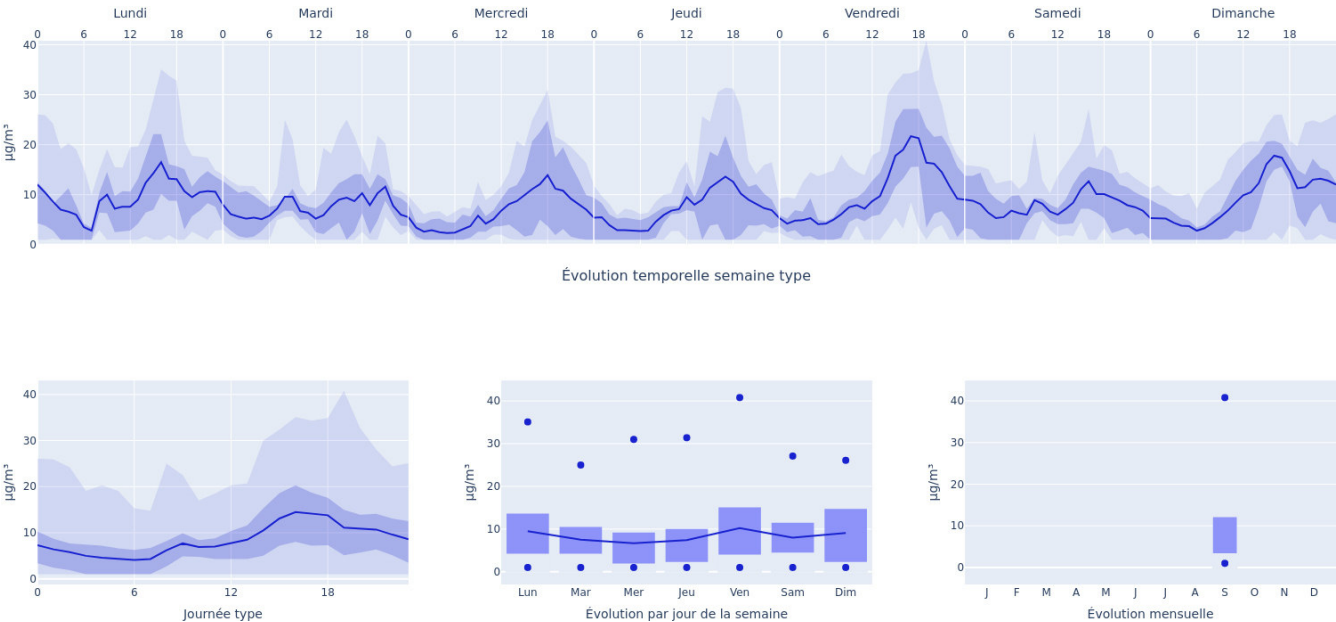
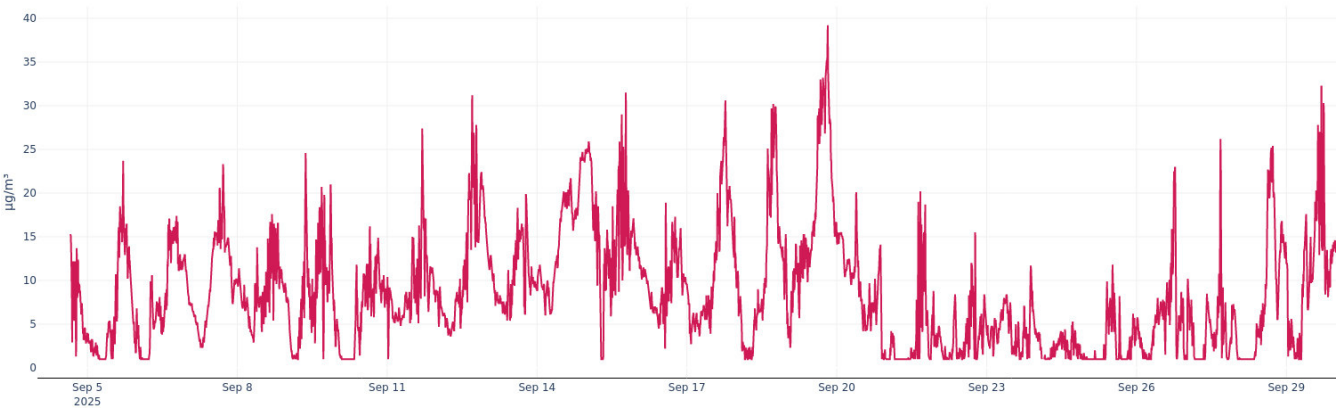


Figure 3: Moyenne de 10 minutes du capteur NO₂ à la station BET00230266 dans le fuseau horaire Europe/Paris



Capteur SO₂

La moyenne concentration du SO₂ à la station BET00230266 pour la période du septembre 4, 2025 au septembre 30, 2025 était 2.3 µg/m³ et la concentration maximale enregistrée sur 5 minutes était 71.7 µg/m³ (plus de statistiques peuvent être trouvées dans le tableau 7). La Figure 4 montre les graphiques de tendance du capteur SO₂. La Figure 5 montre la série temporelle du SO₂ en regroupant par 10 minutes.

Tableau 7: Statistiques 5 minutes du capteur SO2 de la station BET00230266

Min	Percentile 25	Moyenne	Percentile 75	Max
0 µg/m ³	1.3 µg/m ³	2.3 µg/m ³	2.1 µg/m ³	71.7 µg/m ³

Figure 4: Tendances des données du capteur SO₂ à la station BET00230266 dans le fuseau horaire de la station (Europe/Paris)

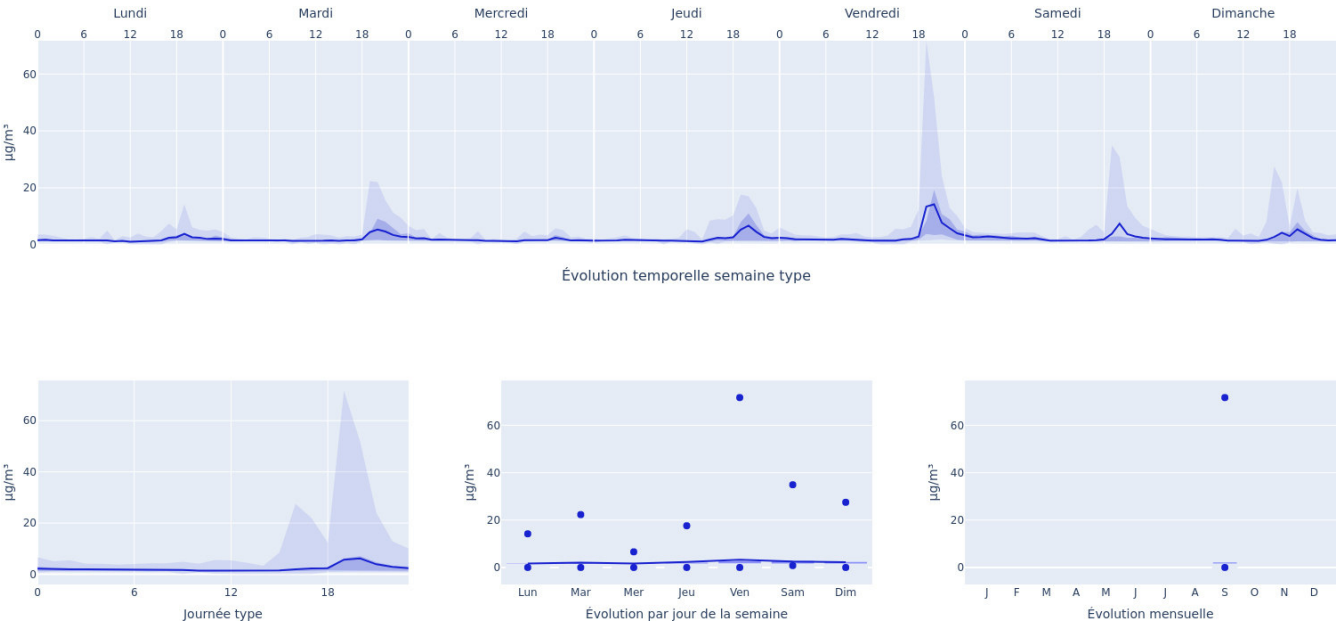
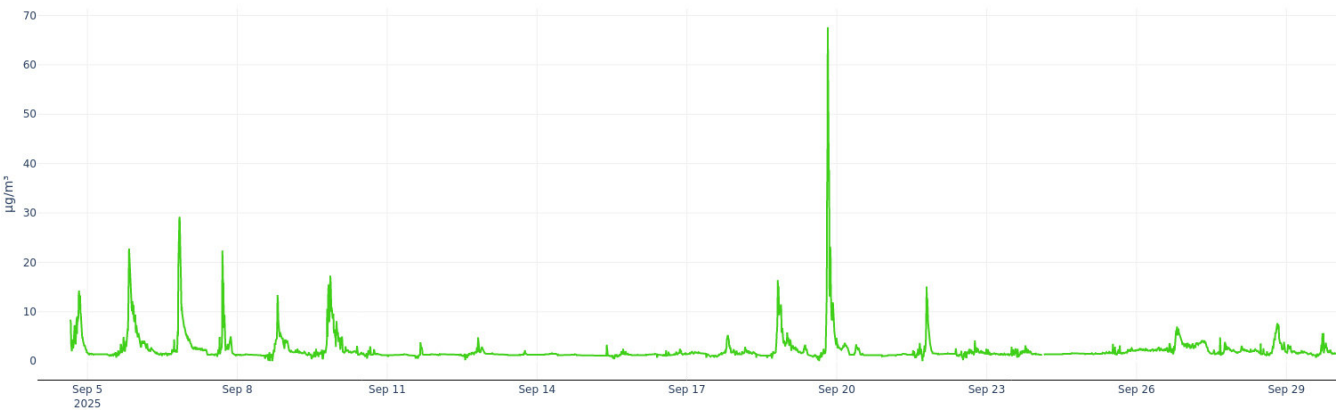


Figure 5: Moyenne de 10 minutes du capteur SO₂ à la station BET00230266 dans le fuseau horaire Europe/Paris



Capteur PM_{2.5}

La moyenne concentration du PM_{2.5} à la station BET00230266 pour la période du septembre 4, 2025 au septembre 30, 2025 était 4 µg/m³ et la concentration maximale enregistrée sur 5 minutes était 33 µg/m³ (plus de statistiques peuvent être trouvées dans le tableau 8). La Figure 6 montre les graphiques de tendance du capteur PM_{2.5}. La Figure 7 montre la série temporelle du PM_{2.5} en regroupant par 10 minutes.

Tableau 8: Statistiques 5 minutes du capteur PM2P5 de la station BET00230266

Min	Percentile 25	Moyenne	Percentile 75	Max
1 µg/m ³	2 µg/m ³	4 µg/m ³	5 µg/m ³	33 µg/m ³

Figure 6: Tendances des données du capteur PM_{2.5} à la station BET00230266 dans le fuseau horaire de la station (Europe/Paris)

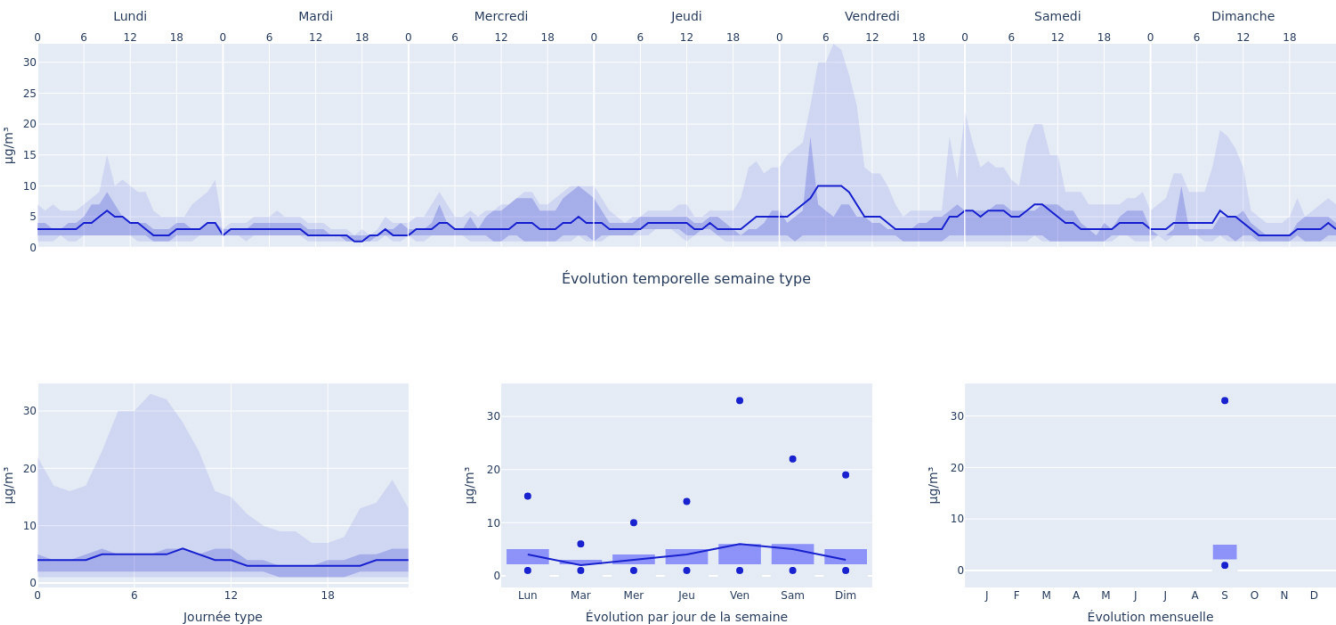
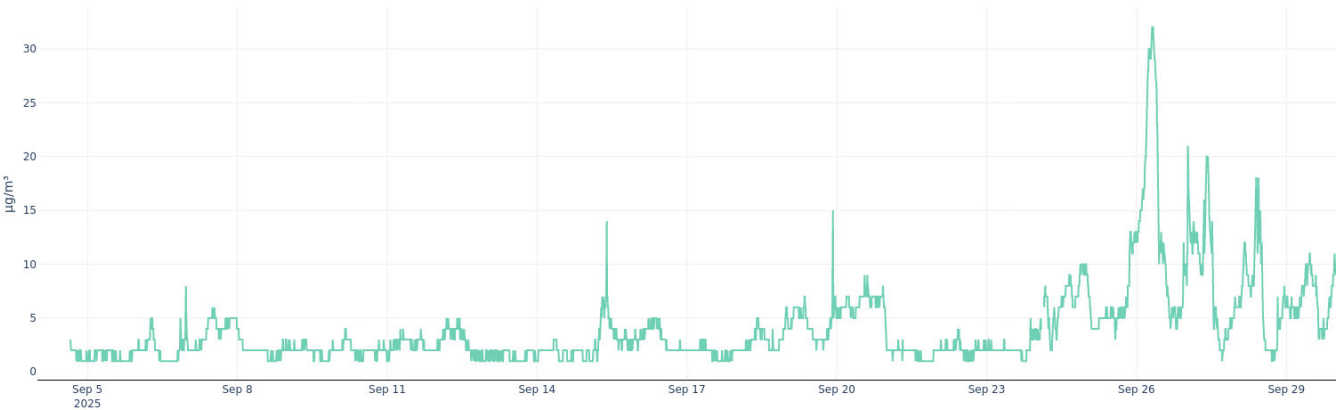


Figure 7: Moyenne de 10 minutes du capteur PM_{2.5} à la station BET00230266 dans le fuseau horaire Europe/Paris



Capteur PM₁₀

La moyenne concentration du PM₁₀ à la station BET00230266 pour la période du septembre 4, 2025 au septembre 30, 2025 était 11 µg/m³ et la concentration maximale enregistrée sur 5 minutes était 41 µg/m³ (plus de statistiques peuvent être trouvées dans le tableau 9). La Figure 8 montre les graphiques de tendance du capteur PM₁₀. La Figure 9 montre la série temporelle du PM₁₀ en regroupant par 10 minutes.

Tableau 9: Statistiques 5 minutes du capteur PM10 de la station BET00230266

Min	Percentile 25	Moyenne	Percentile 75	Max
1 µg/m ³	7 µg/m ³	11 µg/m ³	15 µg/m ³	41 µg/m ³

Figure 8: Tendances des données du capteur PM₁₀ à la station BET00230266 dans le fuseau horaire de la station (Europe/Paris)

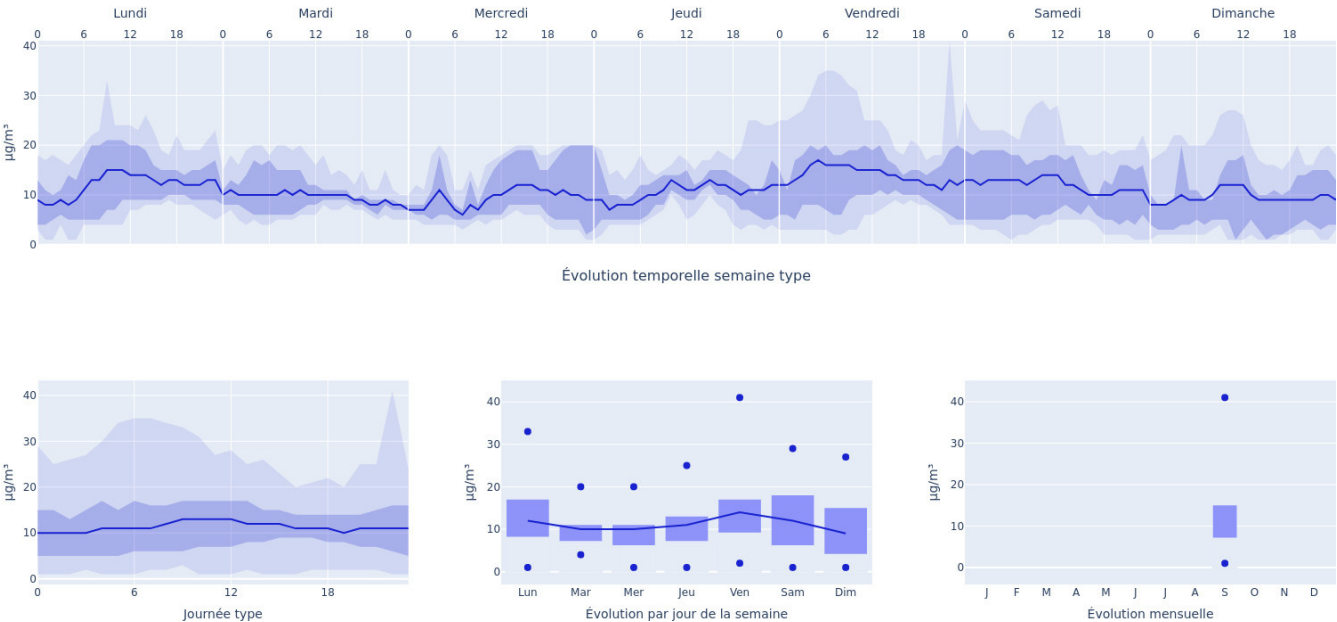


Figure 9: Moyenne de 10 minutes du capteur PM₁₀ à la station BET00230266 dans le fuseau horaire Europe/Paris



ANNEXE 3. Tableaux des résultats du NO₂

- *Données micro-capteur Bettair disponibles sur les concentrations journalières en NO₂ mesurées du 04/09/2025 au 30/09/2025 au point n°5*

Date	Moyenne NO ₂ (µg/m ³)
04/09/2025	8,8
05/09/2025	6,3
06/09/2025	7,6
07/09/2025	9,9
08/09/2025	8,9
09/09/2025	8,4
10/09/2025	6,0
11/09/2025	9,1
12/09/2025	11,4
13/09/2025	10,8
14/09/2025	14,7
15/09/2025	15,6
16/09/2025	10,1
17/09/2025	11,6
18/09/2025	10,6
19/09/2025	17,4
20/09/2025	9,8
21/09/2025	3,4
22/09/2025	3,3
23/09/2025	4,5
24/09/2025	2,3
25/09/2025	2,5
26/09/2025	5,5
27/09/2025	4,2
28/09/2025	7,5
29/09/2025	10,7
30/09/2025	7,5
Période	8,5

ANNEXE 4. Tableaux des résultats du SO₂

- *Données micro-capteur Bettair disponibles sur les concentrations journalières en SO₂ mesurées du 04/09/2025 au 30/09/2025 au point n°5*

Date	Moyenne SO ₂ (µg/m ³)
04/09/2025	6,6
05/09/2025	3,4
06/09/2025	4,3
07/09/2025	3,1
08/09/2025	2,1
09/09/2025	3,1
10/09/2025	2,1
11/09/2025	1,3
12/09/2025	1,5
13/09/2025	1,3
14/09/2025	1,3
15/09/2025	1,2
16/09/2025	1,3
17/09/2025	1,7
18/09/2025	2,6
19/09/2025	5,3
20/09/2025	1,9
21/09/2025	2,0
22/09/2025	1,6
23/09/2025	1,6
24/09/2025	1,4
25/09/2025	1,7
26/09/2025	2,8
27/09/2025	2,6
28/09/2025	2,5
29/09/2025	1,9
30/09/2025	1,5
Période	2,3

ANNEXE 5. Tableaux des résultats des poussières PM₁₀ et PM_{2,5}

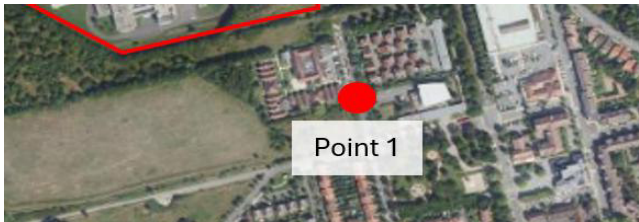
➤ Données micro-capteur Bettair disponibles sur les concentrations journalières en poussières mesurées du 04/09/2025 au 30/09/2025 au point n°5

Date	Moyenne PM ₁₀ (µg/m ³)	Moyenne PM _{2,5} (µg/m ³)	Rapport PM _{2,5} /PM ₁₀
04/09/2025	9,4	1,8	19,1 %
05/09/2025	6,7	1,4	20,9 %
06/09/2025	7,8	2,0	25,6 %
07/09/2025	12,3	3,8	30,9 %
08/09/2025	7,9	2,1	26,6 %
09/09/2025	8,8	2,0	22,7 %
10/09/2025	7,0	2,0	28,6 %
11/09/2025	8,4	2,5	29,8 %
12/09/2025	12,1	2,8	23,1 %
13/09/2025	4,5	1,5	33,3 %
14/09/2025	2,9	1,7	58,6 %
15/09/2025	13,3	3,4	25,6 %
16/09/2025	12,8	3,1	24,2 %
17/09/2025	7,3	1,8	24,7 %
18/09/2025	8,4	2,7	32,1 %
19/09/2025	14,0	4,5	32,1 %
20/09/2025	17,5	6,4	36,6 %
21/09/2025	6,7	1,7	25,4 %
22/09/2025	9,0	2,0	22,2 %
23/09/2025	7,8	2,0	25,6 %
24/09/2025	14,5	6,0	41,4 %
25/09/2025	15,3	6,2	40,5 %
26/09/2025	23,7	14,2	59,9 %
27/09/2025	18,3	9,0	49,2 %
28/09/2025	16,4	6,8	41,5 %
29/09/2025	17,6	6,5	36,9 %
30/09/2025	17,1	7,7	45,0 %
Période	11,4	4,0	35,1 %

**PRELEVEMENT DE GAZ DYNAMIQUE OU PASSIF
FEUILLE DE TERRAIN ET DE RENDU**

Généralités				ECHANTILLON Point 1
Affaire :	P08020.06	Nom :	Telehouse	
Opérateur :	LLE / NMA	Site :	TH3 Magny-les-Hameaux	
Date :	04/09/2025	Heure :	13h59	

Conditions de prélèvement				
Météo du jour	neigeux ☐	beau ☐	couvert ☐	sec ☐ pluie faible ☐ pluie forte ☐
Météo des 3 derniers jours	sec ☐	peu de pluie ☐	pluvieux ☐	très pluvieux ☐
Météo des 20 derniers jours	sec ☐	peu de pluie ☐	pluvieux ☐	très pluvieux ☐
Vents :		a 10h :	Moyen	provenance : a 16h : provenance :
Températures :				
Observation :				

Localisation des investigations	
Description :	Coordonnées (L93) x: 48,7247538 y: 2,0810716
Photo :	Photo :
	

Prélèvement de gaz				
Support :	N° lot	N° tube	Analyse	Durée prélèvement
> Passam FLE-5 #####		FLE 58	NO2	1 mois
> Passam FLE-3 #####		FLE 35	NOx	1 mois
> Passam 45709-11		FLE 39	SO2	1 mois
> Passam FLE-5 #####		FLE 57	NH3	1 mois
> Passam FLE-1 45800-10		FLE 17	COV polaires	1 mois
> Passam FLE-1 45800-10		FLE 16	COV non polaire	1 mois
> Sigma 2		I640 FLE 5	PM10	1 mois
				04/09 13h59
				Heure de fin : 16h08
Type de pompe :	manuelle ☐	électrique ☐	sur réseau ☐	
Marque :	Type : ☐ Pompes Wessling			
Nombre de pompes :	Débit individuel (l/m) : l/min			
Pompe étalonnée avec le montage :	oui ☐ non ☐			
Montage :	Direct ☐	Supports en série ☐	Supports en parallèle ☐	

	Indice	Date	Editeur	Visa C.P.
	B		DD	DD
	Référence : S:\Az1\Savoir et faire\G13 Terrain et matériel\G13-03 Feuilles de terrain et rendu			

**PRELEVEMENT DE GAZ DYNAMIQUE OU PASSIF
FEUILLE DE TERRAIN ET DE RENDU**

Généralités				ECHANTILLON
Affaire :	P08020.06	Nom :	Telehouse	Point 2
Opérateur :	LLE / NMA	Site :	TH3 Magny-les-Hameaux	
Date :	04/09/2025	Heure :	13h40	

Conditions de prélèvement										
Météo du jour	neigeux	☐	couvert	☐	sec	☐	pluie faible	☐	pluie forte	☐
Météo des 3 derniers jours	sec	☐	peu de pluie	☐	pluvieux	☐	très pluvieux	☐		
Météo des 20 derniers jours	sec	☐	peu de pluie	☐	pluvieux	☐	très pluvieux	☐		
Vents :	a 10h :		Moyen	provenance :		a 16h :		provenance :		
Températures :										
Observation :										

Localisation des investigations	
Description :	Coordonnées (L93) x: 48,725564 y: 2,08545
Photo :	Photo :
	

Prélèvement de gaz				04/09 13h40
Support :	N° lot	N° tube	Analyse	Durée prélèvement
> Passam FLE-58	45769	FLE 53	NO2	1 mois
> Passam FLE-33	45740	FLE 33	NOx	1 mois
> Passam FLE-39	45709-11	FLE 42	SO2	1 mois
> Passam FLE-57	45712	FLE 64	NH3	1 mois
> Passam FLE-16	45800-10	FLE 16	COV polaires	1 mois
> Passam FLE-10	45800-10	FLE 15	COV non polaire	1 mois
> Sigma 2		639 FLE 4	PM10	1 mois
Type de pompe :				Heure de fin : 13h52
manuelle ☐ électrique ☐ Type : ☐ sur réseau ☐ Pompes Wessling				
Marque : Nombre de pompes : Pompe étalonnée avec le montage :				
Débit individuel (l/m) : oui ☐ non ☐				l/min
Montage :				
Direct ☐ Supports en série ☐ Supports en parallèle ☐				



Indice	Date	Editeur	Visa C.P.
B		DD	DD
Référence : S:\Az1\Savoir et faire\G13 Terrain et matériel\G13-03 Feuilles de terrain et rendu			

Généralités				ECHANTILLON	
Affaire : P08020.06		Nom : THehouse		Point 3	
Opérateur : LLE / NMA		Site : TH3 Magny-les-Hameaux			
Date : 04/09/2025		Heure : 15h35			

Conditions de prélèvement						
Météo du jour	neigeux	beau ☐	couvert ☐	sec ☐	pluie faible ☐	pluie forte ☐
Météo des 3 derniers jours	sec ☐	peu de pluie ☐	pluvieux ☐	très pluvieux ☐	très pluvieux ☐	
Météo des 20 derniers jours	sec ☐	peu de pluie ☐	pluvieux ☐	très pluvieux ☐		
Vents :		a 10h : Moyen		provenance :		a 16h :
Températures :						
Observation :						

Localisation des investigations	
Description :	Coordonnées (L93) x: 48,72923 y: 2,078165
Photo :	Photo :

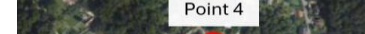
Prélèvement de gaz			
Support :	N° lot	N° tube	Durée prélèvement
	> Passam FLE-58 45769	FLE 57	
> Passam FLE-33 45740		FLE 36	1 mois
> Passam FLE-39 45709-11		FLE 44	1 mois
> Passam FLE-57 45712		FLE 56	1 mois
> Passam FLE-16 45800-10		FLE 15	1 mois
> Passam FLE-10 45800-10		FLE 11	1 mois
> Sigma 2 1641	FLE6		1 mois
Analyse			
NO2			
NOx			
SO2			
NH3			
COV polaires			
COV non polaire			
PM10			
04/09 15h35			
Heure de fin :			

Type de pompe :	manuelle ☐	électrique ☐	sur réseau ☐
Marque :		Type :	Pompes Wessling
Nombre de pompes :		oui ☐	Débit individuel (l/m) :
Pompe étalonnée avec le montage :		non ☐	l/min
Montage :	Direct ☐	Supports en série ☐	Supports en parallèle ☐

	Indice	Date	Editeur	Visa C.P.
	B		DD	DD
Référence : S1Azt1Sagitt et faire/G13 Terrain et matériel/G13-03 Feuilles de terrain et rendu				

Généralités				ECHANTILLON
Affaire :	P0802006	Nom :	Telehouse	Point 4
Opérateur :	LLF / NMA	Site :	TH3 Magry-les-Hameaux	
Dpts :	0409/2025	Heure :	12h40	

Conditions de prélèvement											
Météo du jour	neigeux	beau	☐	couvert	☐	sec	☐	pluie faible	☐	pluie forte	☐
Météo des 5 derniers jours		sec	☐	peu de pluie	☐	pluvieux	☐	très pluvieux	☐		
Météo des 20 derniers jours		sec	☐	peu de pluie	☐	pluvieux	☐	très pluvieux	☐		
Vents :		a 10h :		Moyen	provenance :		a 16h :		provenance :		
Températures :											
Observation :											

Localisation des investigations			
Description :		Coordonnées (L93)	x: 48,7349315 y: 2,0906626
Photo :		Photo :	

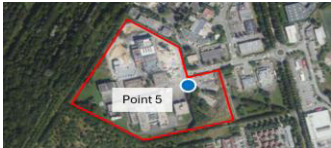
Prélèvement de gaz									
Support :		N° lot	N° tube	Analyse			Durée prélèvement		08/10 à 10h53
➤ Passam FLE-58		45769	FLE 56	NO2			1 mois		
➤ Passam FLE-33		45740	FLE 34	NOx			1 mois		
➤ Passam FLE-39		45709-11	FLE 41	SO2			1 mois		
➤ Passam FLE-57		45712	FLE 60	NH3			1 mois		
➤ Passam FLE-16		45800-10	FLE 14	COV polaires			1 mois		
➤ Passam FLE-10		45800-10	FLE 8	COV non polaire			1 mois		
➤ Sigma 2			I638 /FLE3	PM10			1 mois		
Heure de fin : 12h54									
Type de pompe :	manuelle ☐	électrique ☐	sur réseau ☐						
Marque :			Type :	☐	Pompes Wessling				
Nombre de pompes :			oui ☐		Débit individuel (l/m) :		l/min		
Pompe étalonnée avec le montage :			non ☐						
Montage :	Direct ☐	Supports en série ☐	Supports en parallèle ☐						

	Indice	Date	Editeur	Visa C.P.
	B		DD	DD
	Référence : S1A71 Savoir et faire/G13 Terrain et matériel/G13-03 Feuilles de terrain et rendu			

**PRELEVEMENT DE GAZ DYNAMIQUE OU PASSIF
FEUILLE DE TERRAIN ET DE RENDU**

Généralités				ECHANTILLON
Affaire :	P08020.06	Nom :	Telehouse	Point sur site
Opérateur :	LLE / NMA	Site :	TH3 Magny-les-Hameaux	
Date :	04/09/2025	Heure :	15h16	

Conditions de prélèvement											
Météo du jour	neigeux	beau	☐	couvert	☐	sec	☐	pluie faible	☐	pluie forte	☐
Météo des 3 derniers jours	sec	☐	peu de pluie	☐	pluvieux	☐	très pluvieux	☐			
Météo des 20 derniers jours	sec	☐	peu de pluie	☐	pluvieux	☐	très pluvieux	☐			
Vents :	a 10h :	Moyen	provenance :	a 16h :	provenance :						
Températures :											
Observation :											

Localisation des investigations			
Description :	Coordonnées (L93)		
Photo :	x: 48.725571 y: 2.079424  		

Prélèvement de gaz						04/09 15h16
Support :	N° lot	N° tube	N° tube doublon	Analyse	Durée prélèvement	Heure de fin : 15h12
> Passam FLE-58 > Passam FLE-33 > Passam FLE-39 > Passam FLE-57 > Passam FLE-16 > Passam FLE-10 > µ capteur Betair	45769 45740 45709-11 45712 45800-10 45800-10	FLE 52 FLE 39 Blank 1 FLE 61 FLE 21 FLE 10	FLE 54 FLE 45	NO2 NOx SO2 NH3 COV polaires COV non polaire PM10	1 mois 1 mois 1 mois 1 mois 1 mois 1 mois	
Blanc de terrain :	NOx NO2	FLE 40 FLE 55	SO2 NH3	Blank-2 FLE 54		
Type de pompe :	manuelle ☐ électrique ☐ Type : ☐ sur réseau ☐					
	Marque : Pompe étalonnée avec le montage : Pompes Wessling Débit individuel (l/min) : oui ☐ non ☐ l/min					
Montage :	Direct ☐ Supports en série ☐ Supports en parallèle ☐					



Indice	Date	Editeur	Visa C.P.
B		DD	DD
Référence : S:\Az1\Savoir et faire\G13 Terrain et matériel\G13-03 Feuilles de terrain et rendu			